



HAL
open science

Aides sociales, représentations de la justice et de la cohésion sociales

Caroline Guibet Lafaye

► **To cite this version:**

Caroline Guibet Lafaye. Aides sociales, représentations de la justice et de la cohésion sociales. 2010. ⟨hal-00732693⟩

HAL Id: hal-00732693

<https://hal.science/hal-00732693v1>

Preprint submitted on 16 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

AIDES SOCIALES, REPRESENTATIONS DE LA JUSTICE ET DE LA COHESION SOCIALES

Caroline GUIBET LAFAYE¹

Résumé : La référence à la paresse, à l'absence de contrepartie aux aides sociales et aux abus à l'égard des systèmes de solidarité sont récurrentes dans les discours politiques, économiques et sociaux des dernières décennies. Nous nous appuyons sur l'*European Social Survey* 4^{ème} édition (2008) et l'enquête *Perception des Inégalités et sentiments de justice* (2010-2011) pour mettre en évidence le rôle de la référence aux abus à l'aide sociale, dans les représentations individuelles de la justice sociale et les conceptions de la cohésion sociale en France. Nous montrerons que l'appréhension de ces comportements déviants et stigmatisés comme tels joue un rôle central dans l'importance individuellement conférée aux structures de l'État social et s'avère constitutive des conceptions contemporaines de la justice sociale, dans le cadre national. Nous soulignerons combien celles-ci sont en effet le plus souvent fondées sur des raisons morales ou des convictions de principe plutôt que sur des arguments économiques.

Mots-clés : Cohésion sociale, solidarité, aide sociale, fraude, France, Europe.

La cohésion sociale fait l'objet d'une préoccupation politique explicite. Elle est souvent évoquée dans le discours politique et social, dans un contexte où sont mises en évidence des difficultés, en l'occurrence une peur de la détérioration du contexte social, une instabilité généralisée, un manque de certitude concernant les façons de procéder face à des situations

¹ CNRS (Centre Maurice Halbwachs-EHESS-ENS), 48 bd Jourdan, F-75014 Paris. Courriel : caroline.guibetlafaye@ens.fr. Ce texte s'inspire de travaux réalisés en collaboration avec Annick Kieffer (CNRS) et publiés avec les références suivantes : « Interprétations de la cohésion sociale et perceptions du rôle des institutions de l'État social », *Année sociologique*, Paris, PUF, 2012, vol. 62, n° 1, p. 195-228 ; « Les représentations de la cohésion sociale dans cinq pays européens : traits communs et différences », *Revue de l'OFCE*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012. Il a fait l'objet d'une présentation orale lors du séminaire de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, consacré au thème « *Penser l'assistance dans le cadre de la solidarité nationale* », le 13 septembre 2012.

sociales inédites¹. L'intérêt politique renouvelé pour la cohésion a émergé, depuis la fin des années 1980, dans un contexte de concurrence et de restructuration économique exacerbées. En France, un « Plan national de cohésion sociale » a été décrété en 2005 par le Ministre du Travail, du Logement et de la Cohésion Sociale, Jean-Louis Borloo. En faisant de la cohésion le troisième de ses objectifs principaux, la « Stratégie de cohésion sociale », élaborée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et promulguée lors du sommet de Lisbonne de l'an 2000, constitue le point d'orgue de l'intérêt dévolu à la cohésion². Recouvrant diverses dimensions, la notion est néanmoins toujours pensée en référence aux inégalités ainsi qu'à la confiance, qu'elle soit intersubjective ou portée aux institutions.

Émanant principalement des institutions publiques et politiques, le souci pour la cohésion sociale est relayée par les médias mais on ignore dans quelle mesure elle constitue, comme telle, une préoccupation réelle des citoyens. Nous avons voulu reconstruire, à partir de l'enquête *European Social Survey (ESS)* 4^{ème} édition (voir annexe 1), réalisée en 2008, les représentations individuelles de la cohésion sociale en montrant le rôle spécifique qu'y jouent les représentations de l'aide sociale, en particulier à travers l'idée qu'elle entretient la paresse³.

L'analyse que nous proposons met en œuvre une interprétation spécifique de la cohésion sociale, saisissable dans les appréciations et les jugements formulés par les enquêtés, concernant les politiques sociales, la solidarité sociale et la coexistence des différents groupes sociaux dans le cadre national. Cette interprétation de la cohésion sociale ne doit pas être confondue avec une acception de la cohésion nationale, articulée autour des déterminants de l'identité nationale, éventuellement, de la culture nationale et de ce qui fait la spécificité du lien social, sur le territoire national ou de la façon dont ce lien se constitue, *en comparaison* et par différence de ce qui est le cas dans d'autres pays. Ainsi nous distinguons spécifiquement les notions de cohésion sociale et de lien social quoiqu'elles trouvent toutes deux un sens aussi bien au plan micro- que macrosocial.

Dans notre interprétation de la cohésion, les institutions de l'État social jouent en outre un rôle central comme ce fût le cas historiquement. L'une des ambitions de ce travail est de mettre en perspective les théories de la cohésion sociale – en l'occurrence une interprétation

¹ Voir Commissariat Général du Plan (Delevoye, 1997), le rapport de l'OCDE (1997), le Club de Rome (1998), the federal Policy Research Sub-Committee on Social Cohesion (Canada) (1997) et Jenson (2008).

² Article 2 : L'Union « promeut la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres » (<http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12007L/htm/C2007306FR.01001001.htm>, consulté le 21/11/2009). Rappelons qu'au niveau européen, la cohésion sociale est définie, par le Conseil de l'Europe, comme « la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation ».

³ L'exposé que nous proposons aujourd'hui exploite les résultats mis en évidence par Annick Kieffer et moi-même (2012a).

compréhensive de cette dernière – et les politiques publiques, mises en œuvre dans le domaine, d'une part, avec les représentations individuelles de la cohésion qu'*ESS* permet de reconstruire, d'autre part.

1. Une approche compréhensive de la notion de cohésion sociale

Le discours social et politique se construit aujourd'hui autour d'une double référence à la cohésion sociale et aux inégalités, sans s'appuyer toutefois sur une définition de celle-là univoque et issue de la littérature sociologique¹. Pour cerner les représentations et appréciations de la cohésion sociale, nous avons élaboré une interprétation compréhensive et originale de celle-ci, fondée sur la tradition sociologique.

Des sociétés fortement homogènes socialement – comme le suggérait déjà Léon Bourgeois avec l'idée de « société de semblables » – ou culturellement (voir Birnbaum, 1998), présentent une forme de cohésion fondée sur l'identité et la faiblesse des disparités individuelles². Cette interprétation de la cohésion sociale présuppose que les frontières de classes ne soient pas absolument étanches et que les clivages ou les conflits sociaux soient faibles (voir Lagrange, 2006, 74). On présuppose ainsi que la cohésion est d'autant plus forte que les inégalités et les écarts de situations individuelles sont faibles³. Si ce paramètre d'homogénéité est déterminant, alors la cohésion requiert des institutions qui garantissent de faibles écarts de positions, c'est-à-dire notamment des institutions de redistribution. Pour cette raison, nous avons fait jouer, dans cette étude, un rôle déterminant aux variables interrogeant la responsabilité de l'État dans les domaines de l'aide sociale et concernant le niveau de vie des chômeurs (voir annexe 2).

Cette « homogénéité » sociale et économique repose partiellement sur des formes plurielles de solidarité (voir aussi Ferguson, Langlois et Roberts, 2009, 94) que l'on teste, à partir de l'*ESS* avec les variables sur la conception de la justice sociale et l'appréciation des institutions de l'État social (voir annexe 2). Cette solidarité n'est pas seulement institutionnelle mais aussi interindividuelle ou peut prendre la forme d'une interdépendance et d'une coopération sociale. Le rôle fondateur de la solidarité, en matière de cohésion, a été souligné à l'origine de la réflexion sociologique par Durkheim (1893), avec la distinction entre solidarité organique et

¹ Pour un essai de systématisation des définitions de la cohésion sociale, voir Guibet Lafaye (2009).

² Il est vrai toutefois que, par le passé, des sociétés très inégalitaires ont connu des degrés de cohésion très élevés et que le degré d'inégalité n'est pas lié, de façon linéaire, à la cohésion sociale (Chiesi, 2009, 59).

³ Voir F. Woolley (1998) pour cette dernière dimension et J. Jenson (1998).

solidarité mécanique¹. Dans le contexte des sociétés industrialisées, les institutions de l'État – instance centrale de régulation – et, plus spécifiquement, de l'État social ont constitué des modes de régulation fondateurs de la cohésion sociale nationale (Rosanvallon, 1992).

Les dimensions de la cohésion sociale précédemment évoquées sont toutes présentes dans l'ESS qu'il s'agisse de « l'homogénéité » sociale et culturelle, de la solidarité et de l'équité, du sentiment d'appartenance et du capital social, de la légitimité des institutions et de la confiance qui leur est portée par la population (voir annexe 2).

2. Typologie des attitudes face à la cohésion sociale

2.1 Construction du modèle

Au vu de la tradition sociologique, notamment française dans ses formes actuelles et historiques, nous avons considéré que l'attachement et l'attitude à l'égard des institutions de l'État social constituaient une strate fondamentale d'une représentation de la cohésion sociale.

Dans cette perspective, nous avons choisi d'examiner l'appréciation de la responsabilité de l'État s'agissant de « garantir les soins médicaux adaptés aux malades », « un niveau de vie convenable aux personnes âgées », « un niveau de vie convenable aux chômeurs »² ainsi qu'« un congé payé pour les gens qui doivent temporairement s'occuper de malades dans leur famille ». Ces quatre dimensions couvrent les domaines de la santé, de la vieillesse et donc partiellement des retraites, du chômage et de l'aide à la dépendance qui représentent des piliers de l'État-providence tel qu'il a été conçu à son origine³. On sait en effet qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la cohésion sociale s'est construite autour de dispositifs de protection sociale – relatifs, en l'occurrence, au chômage, à la maladie et à la vieillesse – et de transferts de ressources tels que les allocations familiales et les allocations logement (Rosanvallon, 1992).

Aux quatre variables retenues sur la responsabilité de l'État, nous avons associé deux variables reflétant l'appréciation des effets – positifs et négatifs – des aides sociales : « Les services et prestations sociales en France empêchent-elles que la pauvreté ne soit trop

¹ Nous ne défendons toutefois pas ici l'idée que toutes les formes de solidarité induisent de la cohésion sociale comme le rappellent les conduites de groupes, cristallisées autour du mot d'ordre : « nous contre les autres ».

² Nous avons retenu la variable soulignant la responsabilité de l'État, concernant le chômage, plutôt que la variable interrogeant sa responsabilité sur la question de « garantir un emploi à toute personne qui en veut un », en référence aux fondamentaux historiques du système d'aides sociales puisque pour Beveridge, par exemple, « ce doit être une fonction de l'État que de protéger ses citoyens contre le chômage de masse, aussi définitivement que c'est maintenant la fonction de l'État de défendre les citoyens contre les attaques du dehors et contre les vols et les violences du dedans » (cité par Rosanvallon (1982), 148).

³ Le plan Beveridge propose une politique sociale d'État reposant sur trois objectifs : l'aide à la famille par des allocations familiales, l'amélioration de la santé publique, l'organisation de l'emploi.

répandue ? » ; « rendent-ils les gens paresseux ? », ces effets pouvant strictement s'exprimer en termes d'accroissement ou de réduction de la cohésion sociale.

Le souci pour la réduction de la pauvreté extrême animait les promoteurs des politiques sociales de l'après-guerre. Néanmoins plusieurs enquêtes d'opinion (voir Caillot et Mette, 2002) ont montré que le soutien aux services sociaux pouvait être largement miné par le sentiment que des abus avaient été commis (Algan et Cahuc, 2006), alors même que l'on jugeait légitime que bénéficient de ces aides les individus qui le méritent. Ce type de jugement a des incidences notables sur les représentations de la cohésion sociale en France mais également dans plusieurs autres pays européens (voir Guibet Lafaye et Kieffer, 2012b). Le désengagement à l'égard de l'État social peut également s'expliquer, dans certains cas, par la stigmatisation de comportements de « passager clandestin », *i.e.* par le sentiment que d'autres citoyens ont déjà mis à mal la cohésion sociale. Le « passager clandestin » ou *free rider* désigne en économie l'attitude de celui qui profite d'un avantage sans avoir investi autant de ressources que les autres membres du système ou du groupe considéré. Or la perception individuelle de l'état de la cohésion sociale et de son intensité a une influence sur les attitudes à l'égard des politiques redistributives et du soutien à l'État social.

On a en effet observé que les préjugés à l'égard de groupes, perçus comme une menace à l'ordre social, sont un facteur central dans l'opposition aux mesures de justice sociale et redistributive (Gilens, 1999 ; Sears et Henry, 2005). Lorsque les bénéficiaires des prestations sociales ont la réputation d'« abuser » ou d'être « paresseux » – ainsi que certaines variables d'ESS le suggèrent –, les citoyens disposent d'une raison pour leur refuser des droits. Ressurgit de façon récurrente, dans les enquêtes notamment qualitatives (voir Staerklé *et al.*, 2007, 273), la question de savoir pourquoi la société devrait aider des personnes qui menacent les bases de l'existence communautaire, en leur octroyant des droits qu'elles ne méritent pas, et réciproquement celle de savoir s'il ne vaudrait pas mieux récompenser les personnes qui contribuent au bon fonctionnement du groupe, celles qui représentent au mieux ses valeurs et/ou celles qui le méritent le plus.

Aux questions précédemment décrites, concernant la responsabilité de l'État dans les questions sociales et les effets des aides sociales, nous avons enfin adjoint une variable reflétant l'engagement et la propension individuelle à contribuer à ces aides : « Beaucoup de services et de prestations sociales sont financés par les impôts. Si le gouvernement devait choisir entre augmenter les impôts et consacrer plus d'argent aux services et prestations sociales ou, au contraire, diminuer les impôts et consacrer moins d'argent aux services et prestations sociales, que devrait-il choisir ? ».

2.2 Des « solidaristes maximalistes » aux libéraux : esquisse de cinq types

L'analyse en composante principale que nous avons réalisée met en évidence plusieurs types ou profils de réponses concernant les variables relatives aux institutions de solidarité et à l'État social. L'étude comparée des scores sur chacune de ces variables permet de distinguer cinq clusters dessinant des représentations typiques de la cohésion sociale (encadré 2). Chacune de ces représentations est associée à une appréciation caractérisée des effets pervers de l'aide sociale, notamment en termes d'incitation à la paresse.

Encadré 2

- La détermination des clusters

Nous avons sélectionné, à partir d'une analyse en composante principale, quatre variables relatives à l'appréciation de la responsabilité de l'État s'agissant de garantir la cohésion sociale, deux variables qui expriment l'appréciation des effets des aides sociales, une dernière a trait à l'engagement des individus à contribuer à ce financement par l'impôt. Chacune fournit l'appréciation des individus sur une échelle de 0 à 10. Nous avons complété cette analyse par une classification automatique qui nous a permis d'établir le nombre optimal de types d'attitudes (clusters) à 5, selon la méthode de Ward, de minimum de variance au sein de chaque cluster.

- L'analyse de correspondances

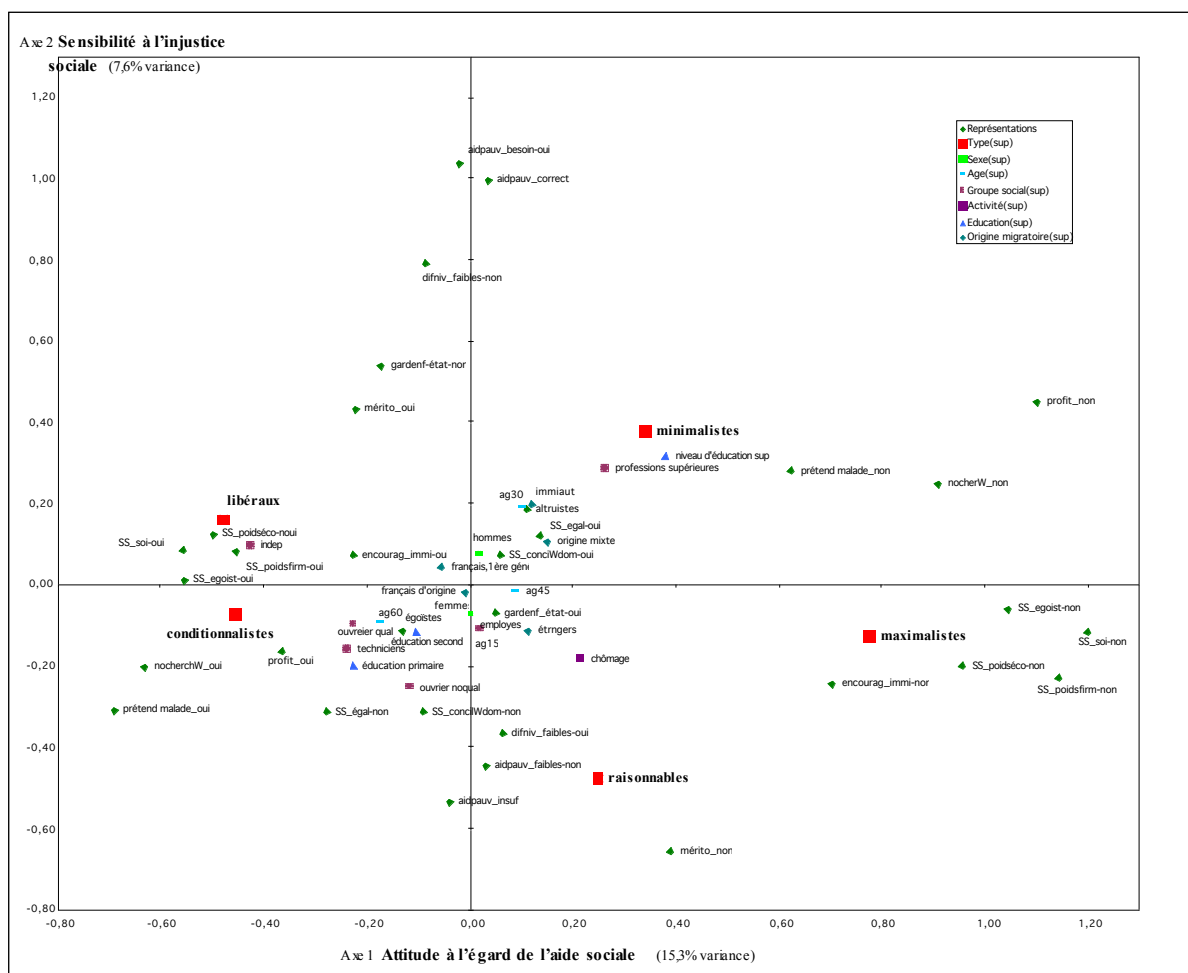
L'analyse de correspondance permet d'étudier la liaison entre les types définis par la méthode des clusters et des variables décrivant les appréciations à l'égard des effets, positifs (diminution des inégalités, conciliation de la vie professionnelle et privée) ou négatifs (poids sur l'économie, sur les entreprises, pratiques abusives, égoïsme) des prestations sociales, les opinions relatives à la responsabilité de l'État en matière de santé, en direction de catégories considérées comme fragiles (chômeurs, personnes âgées) ou envers les politiques menées par l'État en faveur de l'aide aux personnes dans le besoin, et enfin les jugements en matière d'égalité (méritocratie, écarts de niveau de vie entre les groupes sociaux), soit 17 variables (voir tableau A-2). Pour simplifier l'analyse, on a réduit à trois valeurs les réponses se distribuant sur une échelle de 0 à 10. La valeur centrale (5) correspond aux personnes qui n'ont pas d'opinion tranchée, la valeur 2 a été attribuée aux opinions défavorables à l'énoncé (*i.e.* qui ont déclaré une réponse située entre 0 et 4), et la valeur 8 à celles qui ont déclaré une note située entre 6 et 10.

Enfin des caractéristiques sociodémographiques ont été ajoutées dans l'analyse :

- trois catégories pour le niveau de diplôme : scolarisé au plus jusqu'à la fin du premier cycle du secondaire, diplômé du second cycle du secondaire (CAP, d'un BEP, baccalauréat), diplômé du supérieur ;
- sept catégories pour le groupe social appréhendé à partir de la nomenclature EGP (décrite dans l'annexe 2) ;
- quatre catégories pour le groupe d'âge : 16-29 ans, 30-44 ans, 45-59 ans, 60 ans et plus ;
- deux pour le chômage : chômeur ou autre ;
- cinq catégories pour l'origine : Français dont les parents sont nés en France, Français dont les parents sont immigrés, Français dont un parent est français et l'autre est étranger, étranger dont les deux parents sont étrangers, enfin, autre étranger.

Les clusters et les variables sociodémographiques ont été mis en variables supplémentaires. Les variables actives sont donc au nombre de 24 (deux fois 17).

Pour des questions de lisibilité, les réponses non tranchées (de valeur 5) n'ont pas été projetées sur le graphique.



Nous avons ensuite réalisé une analyse de correspondance multiple qui permet de repérer la position de chacun des types sur les deux premiers axes (voir l'encadré 2). L'axe 1 permet de décrire l'attitude à l'égard de l'aide sociale, motivée par la prise en compte de ses effets sur la solidarité « chaude »¹, son coût économique et ses effets désincitatifs en termes d'abus individuels (voir graphique 1). L'axe 2 oppose les partisans de la méritocratie à ceux qui défendent la justice sociale. En somme, il oppose des individus sensibles aux injustices sociales, dont souffrent les plus démunis et les personnes en grande difficulté, d'une part², et une attitude qui concerne, d'autre part, le couple mérite/égalité.

L'analyse en composante principale met en évidence, de façon particulièrement nette, un groupe d'individus très favorables – voire militants – à l'égard de la solidarité institutionnalisée (17 % de l'échantillon). Ces « solidaristes maximalistes » affichent une attitude extrêmement positive, nourrie à la fois par des convictions de principe, concernant l'État social, et par la conviction de ses bénéfices. Ce type est le plus convaincu de la responsabilité de l'État en

¹ Voir Q138.2 et Q138.3 dans l'annexe 1.

² Voir Q149.3 et Q149.4 dans l'annexe 1.

matière sociale ainsi que des effets positifs de son aide. Il récuse farouchement les effets possiblement délétères de celle-ci et ses conséquences, en termes de concurrence, entre solidarité institutionnalisée et solidarité interindividuelle, d'attitudes de passager clandestin ou d'incitation à la paresse. Ce groupe aurait aussi bien pu être qualifié de solidaristes « idéalistes »¹ puisqu'il représente un idéal-type offrant toujours des réponses extrêmement favorables à la solidarité sociale institutionnalisée, sans jamais reconnaître ses limites, mais également parce qu'il est faiblement caractérisé sociodémographiquement.

Ce profil traverse tous les âges et toutes les catégories socioprofessionnelles. Les solidaristes maximalistes – repérables dans le cadran est/sud-est – constituent un type très éloigné de la plupart des variables sociodémographiques, bien que les ouvriers y soient sous-représentés et les catégories supérieures y soient surreprésentées. On peut penser, au vu des données utilisées, que ces catégories rassemblent, en France, les cadres du public, des intellectuels sans toutefois – pour des raisons d'effectifs – avoir les moyens de nous engager plus avant dans la description de ce groupe. Lorsque les solidaristes maximalistes sont appréhendés à partir des axes 2 et 3² et non plus des axes 1 et 2, on y reconnaît des techniciens et des sexagénaires.

Le second type coïncidant avec une représentation caractérisée de la cohésion sociale et des effets pervers de l'aide sociale décrit le groupe des « solidaristes raisonnables » (13 % de l'échantillon). Ceux-ci sont attachés à l'État social en général, *i.e.* selon un éventail assez large de ses prérogatives. Cette attitude semble refléter une position de principe pour deux raisons au moins : d'une part, ces personnes – à la différence des solidaristes conditionnalistes comme nous le verrons – ne considèrent pas, de façon spécifique, que les aides sociales aient des effets positifs sur la pauvreté. D'autre part, ces individus ne sont pas non plus convaincus des effets désincitatifs et négatifs des aides sociales. Ce groupe de solidaristes affiche un souci raisonnable – quoique militant – pour les services et prestations sociales³. Leur attitude à l'égard de l'aide sociale pourrait s'expliquer par le fait que les solidaristes raisonnables sont sensibles aux injustices commises à l'endroit des personnes dans le besoin, ou ayant de faibles revenus, ainsi qu'à la discrimination en général. Cette position, attentive à la justice sociale,

¹ La qualification que nous proposons de chaque type aurait pu se formuler dans d'autres termes. À ce stade du développement, elle peut susciter des interrogations mais l'analyse ultérieure des attitudes de chaque profil à l'égard des incidences de l'aide sociale apportera une justification supplémentaire du choix de leur dénomination.

² L'axe 3 oppose un souci marqué pour la responsabilisation individuelle par opposition à ce que l'on pourrait nommer un attachement à la péréquation sociale, c'est-à-dire à une contribution égale des citoyens aux ressources de l'État quelle que soit leur condition.

³ Ce type est aussi celui des solidaristes « critiques », comme nous le verrons, car tout en étant attaché à la solidarité sociale, il est fortement sceptique quant à l'efficacité des institutions sociales, en matière de réduction des injustices sociales. Le qualificatif « raisonnable » s'efforce d'exprimer un souci large pour la justice sociale motivant par ailleurs une ouverture à la différence, une attitude de tolérance et une attention aux plus défavorisés.

s'exprime aussi dans un souci prononcé pour l'égalité contre la méritocratie. Les solidaristes raisonnables (qui occupent le cadran sud/sud-est) rassemblent plutôt des ouvriers non qualifiés¹, des catégories populaires du salariat (mais pas d'indépendants), des personnes peu diplômées ou très jeunes (typiquement les 15-29 ans), des immigrés de première et deuxième génération, une partie des inactifs et des chômeurs.

Un troisième type rassemble un groupe d'individus, favorables à une solidarité conditionnée (*i.e.* limitée) et fondée sur des besoins avérés (il représente 34 % de l'échantillon). Ces répondants adhèrent à une conception de l'État social qui prend en charge la santé et les personnes âgées – c'est-à-dire la retraite. Leur attitude n'est pas associée à ni nourrie par la conviction que les aides sociales ont des effets positifs sur la société – et, dirait-on, en termes de cohésion sociale. En revanche les solidaristes conditionnalistes déploient une représentation caractérisée des aides sociales comme ayant un impact notable et préoccupant sur l'économie ainsi que sur les entreprises ou sur la solidarité interindividuelle. Les trois premiers types (maximalistes, raisonnables, minimalistes) mis en évidence expriment donc un attachement sans réserve aux piliers de l'aide sociale (santé et retraite) néanmoins ce troisième groupe privilégie spécifiquement l'aide à ceux qui sont dans le besoin (malade, dépendants ou anciens) et en situation d'incapacité, ce qui se traduit par une attitude caractéristique, plutôt restrictive, à l'égard des chômeurs ainsi qu'à l'égard de la solidarité familiale qu'ils ont, en revanche, tendance à encourager. Les partisans de ce « solidarisme conditionnel » s'avèrent fortement convaincus par les phénomènes de désincitation inhérents aux allocations chômage. Leur position, très négative à l'égard des effets pervers de l'aide sociale, justifierait cet attachement à la conditionnalité des aides. Cette attitude fortement négative n'entame néanmoins pas la conviction que l'aide sociale réduit la pauvreté. Les solidaristes conditionnalistes n'attendent pas un approfondissement (ou un développement) des institutions de l'État social et se révéleraient donc plutôt satisfaits de sa structure actuelle.

Nous avons choisi d'identifier ce groupe comme celui des « solidaristes conditionnalistes » du fait d'une attitude caractérisée à l'égard des variables de la solidarité chaude et de la solidarité familiale, s'exprimant notamment en termes d'aide à la dépendance. Ces individus se caractérisent en effet par la conviction que l'État doit « garantir un congé payé pour les gens qui doivent temporairement s'occuper de malades dans leur famille ». Ce type privilégie nettement cette dernière forme de solidarité et semble concevoir les institutions de l'État social comme un relais de la solidarité familiale et un moyen de garantir un certain bien-être de la sphère familiale ainsi que son autonomie. Les solidaristes conditionnalistes sont aussi des

¹ La nomenclature socioprofessionnelle utilisée est décrite dans l'annexe 3.

solidaristes « familiaristes »¹. On compte, parmi les solidaristes conditionnalistes – situés dans le cadran sud-ouest – davantage d'ouvriers qualifiés et de techniciens, c'est-à-dire les catégories populaires, au sens large, du salariat moyen et inférieur (ouvriers, employés, indépendants), des diplômés du secondaire et des personnes plutôt âgées.

Le quatrième type de représentation de la cohésion sociale confère un rôle réduit à l'État social. Nous les nommerons « solidaristes minimalistes » (21 % de l'échantillon). Comme les solidaristes raisonnables et les conditionnalistes, les personnes qui s'y retrouvent sont attachées aux fondamentaux de l'État providence, en l'occurrence à la santé et au maintien du niveau de vie des personnes âgées, mais plus faiblement. Cette position s'expliquerait à la fois par une préoccupation relative à la réduction de la pauvreté et par la prise en considération de son coût. Les solidaristes minimalistes sont, à la différence des maximalistes ou des solidaristes raisonnables, peu sensibles à l'injustice sociale et à la discrimination dans la société, alors même qu'ils reconnaissent les effets positifs des services sociaux pour la cohésion sociale. Ces individus sont « minimalistes » dans la mesure où leur attitude à l'égard de ces services est principalement orientée par une attention à la pauvreté plutôt que par une position de principe à l'égard de l'aide sociale, à la différence des solidaristes raisonnables. Le groupe des minimalistes se distingue également par une neutralité caractérisée s'agissant du financement des aides sociales et de leur poids sur l'économie. Son positionnement à l'égard de l'État social, qui traduit un solidarisme minimaliste, n'est donc pas motivé par une prise en compte de son coût financier qu'il soit individuel ou collectif. Si l'on négligeait leur attitude à l'égard de la grande pauvreté, les solidaristes minimalistes pourraient être qualifiés de solidaristes « indifférents » car ils ne peuvent se prévaloir d'aucune attitude spécifique à l'égard de la justice sociale largement envisagée, *i.e.* incluant par exemple les discriminations². Les solidaristes minimalistes (présents dans le cadran nord-est) rassemblent, de façon privilégiée, des individus très diplômés ainsi que les catégories professionnelles supérieures du salariat.

Se dessine enfin, de manière précise, le groupe des individus les plus défavorables à l'État social et le plus convaincu des effets indésirables de l'aide sociale (16 % de l'échantillon). Cette attitude – que nous qualifierons de libérale, au sens francophone³ – exprime à la fois une position de principe (*i.e.* la conviction des effets désincitatifs inhérents à l'aide sociale a) et le

¹ Nous avons préféré, pour des raisons de commodité de lecture, conserver exclusivement la qualification de conditionnalistes. Cependant les solidaristes conditionnalistes s'avèreront conservateurs, les solidaristes raisonnables critiques et les solidaristes minimalistes indifférents à l'égard des services sociaux.

² Dans cette mesure, nous aurions pu les qualifier de solidaristes « différencialistes », en référence au principe rawlsien de différence qui suggère que « les inégalités économiques et sociales doivent être telles qu'elles soient au plus grand bénéfice des plus désavantagés, dans la limite d'un juste principe d'épargne [...] » (Rawls, 1971, 341).

³ En référence à la conviction que l'État et les groupes privés ne doivent pas, par leur intervention, gêner le libre jeu de la concurrence entre les individus.

fait que ces individus sont faiblement convaincus de l'incidence de ces aides en matière de réduction de la pauvreté. En somme, ils doutent de leur efficacité et tendent à considérer que leurs effets négatifs supplantent leurs effets positifs. Ce type qui ne représente qu'une faible proportion de l'échantillon est le plus réticent face à l'extension du système d'aide sociale. Les libéraux s'avèrent plutôt indifférents ou peu convaincus de l'injustice dont sont victimes les personnes dans le besoin, de la réalité de la discrimination sociale ou de l'importance de l'équité de traitement. Ils ne sont pas convaincus – *i.e.* sont sans opinion à ce sujet – des effets positifs de l'État social mais, à l'inverse, sont très inquiets de ses effets négatifs notamment sur la solidarité dite chaude et l'économie. Ce groupe se caractérise par un individualisme qui s'exprime aussi bien dans une attitude fortement méritocratique que dans la conviction du *free riding* (*i.e.* de l'attitude de « passager clandestin ») des chômeurs, des inactifs et des travailleurs et, de façon générale, à l'égard des aides sociales. Les libéraux (que l'on trouve dans le quart nord-ouest) représentent un type fortement associé à une catégorie professionnelle – les indépendants – plutôt qu'à une catégorie sociale.

Ainsi chacun des types décrits représente des degrés d'attachement variables aux institutions de l'État social et en particulier à la prise en charge collective des chômeurs ou de la pauvreté ainsi que des appréciations différenciées des effets délétères de l'aide sociale¹. Ces variations s'expliquent notamment par la prise en compte des effets, positifs ou indésirables, de ces institutions qu'il s'agisse d'une inquiétude à l'égard des comportements de passager clandestin ou du poids financier des prestations sociales sur l'économie, reflétant ainsi une attention aux arguments libéraux. Les convictions que les individus nourrissent s'agissant du *free riding* jouent un rôle structurant dans les interprétations de la cohésion sociale dans le cadre national.

Chaque type nourrit donc à l'endroit des chômeurs et des pauvres une préoccupation dont les fondements sont distincts. Elle est motivée, chez les solidaristes maximalistes, par la conviction que le champ des responsabilités de l'État doit être étendu. Elle émane, chez les solidaristes raisonnables, de l'importance reconnue par ce groupe à l'équité. Les chômeurs et

¹ Bien que d'un point de vue sociodémographique, les solidaristes raisonnables et les solidaristes maximalistes paraissent faiblement caractérisables socialement, tel n'est en revanche pas le cas des autres profils, en particulier concernant leur profession et leur niveau d'éducation. Il apparaît également que sur les axes 1 et 2, les femmes se retrouvent davantage chez les solidaristes conditionnalistes et les solidaristes maximalistes, alors que les hommes ont plus de chance de s'inscrire dans les types minimaliste et libéral. Les chômeurs et les immigrés se concentrent dans le cadran sud-est des axes 1 et 2. Parmi les migrants et leurs descendants, les Asiatiques ont une position tout à fait singulière. Les Français nés en France, en revanche, se situent au centre du graphique. De façon générale, les immigrés se distinguent assez peu, sauf ceux de première génération qui sont plutôt proches des solidaristes raisonnables. De la première à la seconde génération d'immigrés, on observe un mouvement se traduisant par plus de libéralisme puisque les individus passent du cadran du solidarisme maximaliste à celui au libéralisme. On identifie également une orientation du solidarisme raisonnable vers le solidarisme minimaliste selon que les individus sont moins diplômés ou plus diplômés.

les pauvres doivent être pris en charge par l'État comme des membres de la nation (au même titre que les personnes âgées par exemple), c'est-à-dire comme des citoyens à part entière. Les solidaristes conditionnalistes perçoivent les chômeurs et les indigents plutôt comme des membres de la sphère familiale qu'il convient, à ce titre, d'aider à la fois de façon directe (*i.e.* individuelle) mais également par le biais d'éventuelles incitations offertes aux familles. Les solidaristes minimalistes n'envisageraient de responsabilité collective à l'égard de ces groupes que pour éviter une trop grande pauvreté, c'est-à-dire ne conçoivent sur cette question qu'un engagement minimal. Aux yeux des libéraux enfin, la responsabilité de l'État vis-à-vis d'eux demande à être arbitrée par les conséquences économiques que représente cette prise en charge.

3. Les fondements de la cohésion sociale en question : que privilégier ?¹

3.1 Les facteurs de la cohésion sociale dans l'ESS

Comme nous l'avons rappelé de façon introductive en référence à la tradition sociologique, la cohésion sociale ne s'incarne ni ne s'appuie exclusivement sur les institutions de l'État social. La cohésion sociale, dans le cadre national, présente en effet des aspects institutionnels, culturels, sociaux, économiques. Elle s'envisage aussi en termes de rapports entre les groupes, de discrimination, d'équité et de solidarité et de confiance interindividuelle.

3.2 Qui privilégie quoi en matière de cohésion sociale ?

Or chacun des profils précédemment mis en évidence tend à privilégier l'un ou l'autre des aspects constitutifs de la cohésion sociale précédemment décrits (tableau 1).

¹ Il n'est peut-être pas nécessaire de garder la partie 3 pour la conférence à l'ONEPS.

Tableau 1. Opinions et sentiments d'appartenance selon le type						
	Solidariste maximaliste	Solidariste raisonnable	Solidariste conditionnaliste	Solidariste minimaliste	Libéral	Total
Diriez-vous que, dans l'ensemble, la culture française est menacée ou enrichie par la présence d'immigrés ?						
Menacée	20	26	38	19	40	30
Ni l'un, ni l'autre	14	18	21	18	21	19
Enrichie	65	56	40	64	39	51
Total	100	100	100	100	21	100
Maintenant, en pensant au gouvernement français, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de son travail ?						
Pas satisfait	72	64	52	55	50	57
Ni l'un ni l'autre	9	19	17	18	22	17
Satisfait	20	17	31	28	28	25
Total	100	100	100	100	100	100
Et dans l'ensemble, êtes-vous satisfait ou pas satisfait de la manière dont la démocratie fonctionne en France ?						
Pas satisfait	55	57	42	37	45	45
Ni l'un ni l'autre	12	17	22	18	28	20
Satisfait	36	27	36	45	27	35
Total	103	100	100	100	100	100
Diriez-vous que vous êtes très proche, assez proche, peu proche ou pas proche du tout de ce parti (pour lequel vous avez voté)?						
Proche	74	71	65	73	59	69
Pas proche	26	29	35	27	41	31
Total	100	100	100	100	100	100
dites-moi s'il vous plaît dans quelle mesure vous vous identifiez avec...						
...votre groupe religieux						
Proche	37	39	54	50	54	47
Pas proche	63	61	46	50	46	53
Total	100	100	100	100	100	100
...le groupe de même origine ethnique que vous						
Proche	4	3	3	6	2	4
Pas proche	96	97	97	95	98	96
Total	100	100	100	100	100	100
D'une manière générale, diriez-vous que l'on peut faire confiance à la plupart des gens ou que l'on n'est jamais assez prudent quand on a affaire aux autres ?						
Prudent	37	43	52	39	43	44
Ni l'un ni l'autre	24	30	25	22	34	26
Confiant	39	27	23	39	22	29
Total	100	100	100	100	100	100
Lecture : 51% des Français enquêtés pensent que les immigrés enrichissent la culture française. Cette part s'élève à 65% parmi les solidaristes maximalistes.						
Champ: ensemble des répondants à l'enquête en France. 95 personnes n'ont pas fourni de réponse ou ont répondu "ne sais pas" à une des questions retenues pour la construction des types sont exclues. Elles sont comprises dans la colonne "total".						
Source: European Social Survey, vague 4 (http://www.europeansocialsurvey.org/). Traitements statistiques effectués par les						

Les solidaristes conditionnalistes et les libéraux, qui représentent des types faiblement attachés et convaincus du rôle des institutions de l'État social dans la cohésion, ont davantage tendance à voir dans l'homogénéité culturelle et les traditions – pour les premiers en particulier – une dimension prévalente de la cohésion sociale. À l'inverse, des types qui accordent une importance de premier plan à ces institutions – comme les solidaristes maximalistes ou les solidaristes raisonnables – confèrent une importance moindre à l'homogénéité culturelle et aux traditions comme conditions de la cohésion sociale. Ces deux facteurs représentent donc des dimensions disjointes des représentations de la cohésion sociale, en ce sens que plus les individus tendront à l'envisager comme fortement dépendante des institutions de l'État social, moins ils feront de l'homogénéité culturelle un facteur décisif de la cohésion sociale.

De la même façon, le souci pour la « solidarité chaude » – qui exprime en creux l'importance sociale que celle-ci peut jouer – est davantage le fait des solidaristes conditionnalistes et des libéraux. Ces types auraient donc tendance à privilégier des formes de solidarité familiale ou locale, dans le déploiement de la cohésion sociale (voir Vallet, 2006, 153), là où les autres types construiraient leur représentation de la cohésion sociale autour des institutions de l'État social et d'une solidarité « froide ». Or on sait qu'en France, l'entraide familiale contribue à faire se replier sur eux-mêmes les milieux sociaux sans renforcer la cohésion sociale (Vallet, 2006, 154)¹.

La primauté conférée à la solidarité familiale ou à la solidarité interindividuelle reflète des attitudes de principe que révèlent notamment certains tris croisés des variables de la sociabilité avec les cinq types². En somme, les individus qui y sont les plus attachés ne sont pas nécessairement ceux qui s'inscrivent dans un tissu de relations interpersonnel le plus dense.

Ce sont deux représentations de la cohésion sociale et deux interprétations de ce qu'elle doit être qui s'affrontent ici puisque les individus les plus attachés aux institutions de l'État social sont aussi ceux qui accordent moins d'importance (ou, à tout le moins, sont moins soucieux) de la solidarité chaude. En revanche, la prévalence de cette dernière dans l'interprétation de la cohésion sociale s'inscrit dans un paradigme interprétatif où l'homogénéité culturelle, dans le cadre national, est une condition de la cohésion.

À l'inverse, les types les plus attachés, pour des raisons de principe et des convictions morales, à l'État social (c'est-à-dire les solidaristes raisonnables et les maximalistes) font également de l'équité – associée à la fois à de faibles différences entre les positions socioéconomiques et au sentiment d'injustice à l'égard des plus défavorisés –, c'est-à-dire de la justice sociale un facteur décisif de la cohésion sociale. L'État social est donc perçu comme une instance de régulation et de compensation des écarts de situation, dans une conception de la cohésion sociale reposant fondamentalement sur la faiblesse des écarts entre situations interindividuelles. Ces types nourrissent une interprétation de la cohésion fondée sur l'équité et l'égalité, garanties par les institutions de l'État.

On observe en revanche que des types, moins attachés aux institutions sociales – comme les libéraux, les solidaristes conditionnalistes et minimalistes –, privilégient la récompense du mérite et placent, dans une certaine mesure, au second plan la préservation institutionnalisée de la cohésion sociale. Cette attitude exprime une conception de cette dernière comme d'un

¹ En particulier, l'entraide familiale n'a pas d'effet redistributif en faveur des milieux modestes.

² Les trois croisés sont néanmoins, dans ces domaines, le plus souvent non significatifs comme nous l'avons vérifié avec les variables sur la fréquence des rencontres avec des amis, celle concernant la qualité des rapports amicaux et enfin avec celles des rencontres avec des personnes de tout âge.

ordre juste des inégalités et des hiérarchies sociales – en l’occurrence fondé sur le mérite – alors que la précédente attitude répond à l’idéal d’une « société de semblables ». Ce soubassement conceptuel explique que ces trois types (libéraux, solidaristes conditionnalistes et minimalistes) soient faiblement sensibles à la discrimination sociale et à l’équité de traitement des groupes. La cohésion sociale, de leur point de vue, ne s’enracine pas dans ces principes. Cette position se double, en particulier chez les libéraux et les solidaristes conditionnalistes, d’une attention très prononcée aux contraintes économiques. Celle-là les disposerait à *sacrifier, au nom d’impératifs économiques, ce que d’autres* – en particulier les solidaristes maximalistes et les raisonnables – *jugent être des réquisits du maintien de la cohésion sociale.*

4. Perceptions des effets désincitatifs de l’aide sociale en Europe

4.1 Attitudes nationales face à l’argument de la paresse

Nous avons poursuivi notre étude des croyances concernant les effets pervers de l’aide sociale et de leurs incidences sur les représentations de la cohésion sociale, dans quatre pays européens : l’Espagne, la Grande-Bretagne, la Pologne et la Suisse. L’exploitation de l’ESS 2008 a ainsi permis de mettre en évidence l’universalité des interprétations typiques de la cohésion sociale à la fois par leur permanence à travers les pays considérés ainsi que par le faible déterminisme social les affectant, c’est-à-dire par la faible incidence des caractéristiques sociodémographiques des enquêtés sur ces représentations (sauf peut-être s’agissant des libéraux dont on a vu que les indépendants y étaient surreprésentés).

Quoique les individus aient répondu à des questions identiques dans chacun des pays retenus, il n’est pas certain qu’elles revêtent le même sens ni ne se voient reconnaître la même signification, selon les contextes nationaux et les pays d’appartenance des enquêtés. Ainsi chaque pays et chaque représentation typique de la cohésion sociale assument des positions distinctes par rapport aux effets supposément pervers de l’aide sociale. Les réponses à ces questions montrent que les Espagnols témoignent d’un attachement particulièrement marqué aux prérogatives de l’État en matière de santé ainsi que de niveau de vie des personnes âgées et des chômeurs (tableau 1). Ils sont plus nuancés face à l’assertion selon laquelle les prestations sociales favoriseraient la paresse comme sur l’idée qu’elles limiteraient l’extension de la pauvreté, à l’instar des Polonais. La Suisse, en revanche, se singularise par son faible attachement au rôle de l’État – ancré sans doute dans l’histoire et les structures confédérales de ce pays – ainsi que par son scepticisme à l’égard des effets délétères attribués aux prestations sociales. La France présente des moyennes proches de la Suisse, alors que l’État y

est depuis longtemps centralisé. On peut lire, dans ce résultat, une attitude plus critique à l'égard de ce dernier. Les Britanniques sont très favorables à une hausse des impôts et des prélèvements sociaux, finançant les prestations sociales, mais se montrent en revanche très sensibles aux arguments libéraux décrivant les effets négatifs des prestations sociales. Si les institutions de l'État social en Grande-Bretagne ont ici un rôle explicatif, ce n'est donc que par défaut. On constate en particulier qu'en Grande-Bretagne et en France, près de la moitié des répondants sont très sensibles aux effets négatifs des prestations sociales sur la solidarité chaude, alors que la majorité des Espagnols nient ces effets. Les Britanniques dénoncent également ses effets économiquement dirimants. En revanche, les Français et les Suisses se laissent peu convaincre par l'argument libéral de leur coût économique. Une majorité de Britanniques et de Français s'avouent sensibles au coût économique des prestations sociales à la différence des Polonais et des Suisses, plus sceptiques en la matière. Les Britanniques reconnaissent cependant, comme les Français et les Suisses, que les prestations sociales peuvent limiter la pauvreté.

4.2 Les types dans chacun des pays

a. Les solidaristes maximalistes

Bien que les profils des maximalistes dans chacun des pays étudiés présentent des nuances, ils ont en commun de défendre une conception de la solidarité et de la cohésion très fortement ancrée sur les institutions de la redistribution sociale. Cette conviction partagée d'une responsabilité de l'État, dans le domaine social, ne préjuge en rien cependant des formes institutionnalisées que les maximalistes des cinq pays estiment qu'elle devrait prendre ni des modalités structurelles selon lesquelles elle devrait s'actualiser. Elle exprime simplement une attente de prise en charge collective de certaines questions sociales, explicitement identifiées par l'enquête *ESS*. Ce positionnement normatif est étroitement lié à une récusation du coût économique et des effets pervers de l'aide sociale.

Les maximalistes espagnols constitueraient l'idéal-type des maximalistes dans les pays étudiés, alors que les maximalistes britanniques sont les plus modérés et les plus éloignés de l'idéal type ici identifié. Les premiers réalisent les scores positifs les plus élevés sur les variables utilisées pour la constitution des types (tableau A.2). Ils sont, en général, favorables à un État social fort et largement redistributif (notamment marqué par l'exigence de réduction des différences de revenu, au sein de leur pays)¹. On le perçoit également dans l'affirmation de la

¹ Les maximalistes britanniques en revanche sont plus nuancés sur la responsabilité de l'État, quant à la garantie

responsabilité de l'État, en matière de garantie d'un emploi pour tous. En somme, les maximalistes défendent fortement le principe de la responsabilité sociale au détriment d'un principe de responsabilisation individuelle. Cette hypothèse se confirme dans la récusation générale, par ce groupe, de l'objection de la paresse (tableau 4). Les maximalistes n'envisagent pas la solidarité institutionnalisée comme risquant d'annihiler la solidarité chaude et sont loin de toujours accorder une importance prévalente à cette dernière. Les représentations des solidaristes maximalistes sont en Suisse et en France très proches, [la seule différence notable porte sur le rôle de l'État, concernant le niveau de vie des personnes âgées, les solidaristes maximalistes français lui accordant une valeur plus élevée¹ que les Suisses]. De même on relève une grande proximité entre les conceptions des solidaristes maximalistes polonais et espagnols.

Le jugement des maximalistes sur les effets de l'aide sociale n'est pas toujours unanime. Leur attitude générale exprime un scepticisme à l'égard de ses effets pervers, notamment concernant la paresse induite ou ses effets dirimants sur le souci individuel pour autrui (*i.e.* concernant l'une des formes de la solidarité chaude). Deux pays se distinguent par l'appréciation positive des effets des prestations sociales : la France et la Suisse. Les maximalistes n'appréhendent généralement pas les services sociaux comme un poids sur l'économie et sont fortement convaincus que ces aides réduisent la pauvreté. Cette conviction explique certainement aussi l'importance qu'ils confèrent à la responsabilité sociale de l'État. Ils jugent d'ailleurs souvent que les personnes réellement dans le besoin ne reçoivent pas l'assistance et l'aide publiques dont elles devraient bénéficier.

Le jugement des maximalistes *espagnols* est toutefois nuancé : il est très positif pour autant que ces aides constituent un moyen de concilier vie familiale et vie professionnelle et qu'elles représentent un vecteur de réduction de la pauvreté mais les maximalistes espagnols reconnaissent plus que la moyenne des Espagnols interrogés qu'elles peuvent affecter la solidarité chaude et avoir des effets pervers associés, notamment l'abus de congés payés, de certains droits sociaux ou s'agissant du rôle attractif des aides sociales sur l'immigration. En revanche, les maximalistes espagnols ne se laissent pas convaincre par la paresse des chômeurs. En somme, les maximalistes espagnols défendent un État social aux fonctions étendues, tout en se montrant soucieux de la solidarité chaude. Dans les autres pays, les maximalistes ont plutôt tendance à minimiser les effets pervers de l'aide sociale et à affirmer

du niveau de vie des chômeurs.

¹ Cette valeur est la moyenne des notes attribuées par les enquêtés aux questions, considérées sur une échelle de 0 à 10 ou de 0 à 5.

leur forte conviction de ses effets positifs. Cette attitude de principe, très favorable à la solidarité institutionnalisée, peut parfois s'accompagner d'un regard critique sur le système actuellement existant dans leur pays¹.

b. Les solidaristes raisonnables

Au-delà de leurs variations sociodémographiques, on peut aisément dessiner une attitude morale commune et une conception de la cohésion sociale précise des solidaristes raisonnables, dans les cinq pays, bien qu'elle soit un peu moins prononcée en Suisse. Les solidaristes raisonnables français constitueraient l'idéal-type de ce cluster. Dans l'ensemble des cinq pays, les solidaristes raisonnables sont toujours très positifs à l'égard de l'aide sociale et de ses conséquences². Ils sont ouverts à l'immigration, si ce n'est en Espagne³. Les solidaristes raisonnables se distinguent par un universalisme caractérisé (quoique parfois critique) et une forme de tolérance. Leur conception de la cohésion sociale repose sur un État fort, à l'origine d'une solidarité institutionnalisée faiblement conditionnée, inclusive et universaliste. On peut faire l'hypothèse que leur attitude concernant les institutions est l'effet d'une disposition globalement positive à l'égard du monde, reflet d'un certain optimisme.

Dans chaque pays, l'attachement des solidaristes raisonnables à l'État social – qui n'interdit pas toute critique des institutions existantes – dénote une position de principe. Leur conception de l'État est spécifique – et proche de celles des maximalistes – puisqu'ils s'affirment favorables à un État fort, assumant pleinement ses missions sociales et sécuritaires. En France, leur principale caractéristique – avant toute autre – est précisément d'être favorables à un État social fort. En Espagne, en Pologne et en France, les solidaristes raisonnables sont en outre égalitaristes⁴. Leur conception de la cohésion sociale s'articule plus généralement autour de l'existence d'un État fort, aux institutions sociales largement inclusives. Leur attitude concernant ces institutions n'exprime peut-être pas seulement, dans des pays comme la Grande-Bretagne et la Suisse, une position de principe mais reflète aussi

¹ Ainsi les maximalistes suisses récusent que les services sociaux aident à concilier vie familiale et vie professionnelle et sont critiques concernant le système actuel de garde d'enfants dans le pays. Les maximalistes espagnols les rejoignent sur ce point. Les britanniques jugent que les aides sociales sont insuffisantes pour l'ensemble des personnes dans le besoin et sont assez critiques à l'égard du système de santé britannique (mais pas des autres institutions publiques). Les maximalistes espagnols critiquent en revanche l'administration fiscale. Seule l'efficacité de cette dernière échappe aux critiques des maximalistes français qui mettent en cause aussi bien le système éducatif et le système de santé, dans sa globalité, que le fonctionnement actuel de la démocratie et le gouvernement.

² Bien que l'on note un désaccord sur la capacité des aides à réduire effectivement la pauvreté.

³ Le cas de l'Espagne est peut-être spécifique puisque les solidaristes raisonnables espagnols regroupent une large part d'Andalous et de personnes du pays basque, cette dernière région étant souvent hostile à l'immigration.

⁴ Les raisonnables suisses avouent néanmoins une certaine préférence pour la méritocratie.

une appréciation positive de celles qu'ils connaissent nationalement et dont ils bénéficient. Cette attitude n'est certainement pas sans lien avec le fait que les solidaristes raisonnables se laissent assez peu convaincre par des arguments libéraux, relatifs aux coûts des services sociaux sur l'ensemble de l'économie¹. Ce groupe récuse le plus souvent les effets pervers et supposés négatifs de l'aide sociale.

On note dans ce cluster, à l'exception de la Grande-Bretagne, une attitude souvent critique dont les points d'appui varient d'un pays à l'autre. Elle se porte fréquemment sur les institutions de la vie publique². En Pologne, le jugement exprimé sur les effets pervers de l'aide sociale laisse supposer que les solidaristes raisonnables polonais considèrent qu'elles sont mal conçues ou mal mises en œuvre.

c. Les solidaristes conditionnalistes

Les conditionnalistes polonais constitueraient l'idéal-type de ce cluster. Le groupe des conditionnalistes le plus nombreux se trouve en France ainsi qu'en Espagne.

Les conditionnalistes partagent un ensemble de valeurs que l'on retrouve dans chacun des pays étudiés. En particulier, leur représentation de la cohésion sociale s'articule autour du rôle de la solidarité chaude, d'une attention aux plus défavorisés, reflétant des préoccupations proches de la charité privée, et d'une forme de libéralisme économique. Ainsi les conditionnalistes polonais représentent le cluster du pays le plus inquiet des effets dirimants de la solidarité froide sur la solidarité chaude. Ils accordent en outre tous une importance forte à l'aide aux personnes dans le besoin – quoique l'extension de la notion de besoin soit plus large en Suisse que dans les autres pays. Ils privilégient un État social peu étendu et dont les bénéfices sont conditionnés par la notion de besoin. Ainsi les solidaristes conditionnalistes constituent un groupe homogène, privilégiant la solidarité familiale et la diminution des impôts finançant l'aide sociale³.

¹ On le vérifie dans chaque pays. Néanmoins il n'existe pas d'unanimité dans les cinq pays sur l'opportunité d'une augmentation des impôts finançant l'aide sociale : les raisonnables britanniques y sont favorables à la différence des espagnols et polonais. Sur cette question, les Espagnols y sont en général favorables ou sans opinion.

² L'attitude des solidaristes raisonnables à l'égard des institutions publiques et politiques est partagée puisqu'elle exprime une certaine confiance en Grande-Bretagne et en Suisse mais une disposition critique en France, en Espagne et en Pologne (aussi bien pour les institutions publiques et politiques, dans ces deux derniers pays). En Pologne, ils sont les plus nombreux à juger que le système de santé est mauvais et inefficace, que le personnel de santé et de l'administration fiscale est partial, que cette dernière est inefficace.

³ En revanche, ils divergent sur la question de l'évaluation du rôle des aides sociales sur l'incitation à la paresse, les conditionnalistes britanniques et polonais y voyant un danger que les conditionnalistes français et espagnols sous-estiment.

Les conditionnalistes britanniques, espagnols, français et polonais présentent en outre des traits communs que l'on a toutefois plus de mal à retrouver en Suisse. En France, en Espagne et en Grande-Bretagne, ils sont plus sensibles que la moyenne au poids des dépenses sociales sur l'économie publique ainsi qu'aux effets délétères des aides sociales sur la solidarité chaude. Ils sont défavorables à une extension des structures de l'État social.

Ces divergences se résolvent en revanche dans une vision partagée de la nécessité que les services sociaux ne constituent pas une trop lourde charge pour l'ensemble de l'économie et dans la conscience aiguë que tel est aujourd'hui le cas. De ce fait, le « conditionnalisme » de ce groupe implique que l'extension des services sociaux soit soumise à la condition qu'ils ne représentent pas une contrainte trop prégnante sur l'économie nationale. L'une des raisons en serait, au-delà des motifs économiques, que les solidaristes conditionnalistes sont souvent critiques des effets, fréquemment jugés pervers, de l'aide sociale bien que, d'un pays à l'autre, ils soient plutôt sensibles à tel de leur défaut plutôt qu'à tel autre. En revanche et à l'exception de la Suisse pour les institutions politiques et juridiques, les conditionnalistes sont en général plutôt satisfaits de leurs institutions publiques.

d. Les solidaristes minimalistes

Le profil des minimalistes est moins tranché en France et en Pologne que dans les autres pays. Les conceptions morales et représentations de la justice sociale des minimalistes présentent moins de convergences en Grande-Bretagne, Espagne et France que celles des maximalistes, des raisonnables ou des libéraux. L'idéal-type de ce cluster est offert par le groupe britannique. Les minimalistes britanniques sont les plus défavorables à une prise en charge des chômeurs par l'État et les plus favorables à une diminution de l'imposition finançant l'aide sociale. Cependant c'est en Pologne que l'on trouve une majorité de minimalistes.

Le minimalisme de ce groupe s'explique par une conception de la solidarité sociale fondée, à des degrés divers, sur les piliers de l'État-providence (alors que les solidaristes conditionnalistes se montrent, pour leur part, fermement attachés à la solidarité chaude). Les minimalistes s'affirment convaincus, à la quasi-unanimité, de la responsabilité de l'État en matière de préservation du niveau de vie des personnes âgées et de l'accès à la santé pour tous¹. Cette représentation de la cohésion sociale est très nette en Espagne, évidente en

¹ Les minimalistes britanniques sont défavorables à une prise en charge des chômeurs par l'État, alors que telle n'est pas la position des minimalistes suisses et espagnols (le taux de chômage étant d'ailleurs très élevé en Espagne). En revanche, les minimalistes espagnols, du fait d'une préférence nationale fortement marquée pour la

Grande-Bretagne et en Pologne, mais plus nuancée en France. Quatre des cinq pays sont favorables à une prise en charge collective des chômeurs, les minimalistes britanniques faisant en l'occurrence figure d'exception. Les minimalistes, en particulier britanniques et suisses, tendraient à privilégier la fonction sécuritaire de l'État sur sa mission sociale mais cette tendance est moins marquée chez les minimalistes français (qui doutent que l'État doive être un État fort) ou les minimalistes polonais qui sont moins nombreux que les autres Polonais à défendre cette conception d'un État fort. En Espagne également, les minimalistes sont faiblement interventionnistes et étatistes.

Ce groupe n'endosse pas une conception de la justice sociale très distincte¹ quoique les minimalistes soient plutôt non égalitaristes ainsi qu'on le perçoit nettement en Grande-Bretagne et en Espagne². On ne peut pas non plus leur imputer une attitude commune sur la question du libéralisme économique (à la différence des solidaristes conditionnalistes)³. Leur représentation de la cohésion sociale s'ordonne autour des piliers de l'État-providence, d'un souci de la pauvreté et d'un éventail limité d'aides sociales, lesquelles sont souvent, de leur part, objets de critiques. Les minimalistes ont en effet en commun, dans les pays étudiés, une attitude *négative à l'égard des effets de l'aide sociale* (sauf peut-être en Pologne) et une disposition critique s'agissant des institutions publiques et politiques⁴.

e. Les libéraux

Le profil idéal typique des représentations libérales de la cohésion sociale est donné par les libéraux polonais (et, dans une mesure approchante, par les Suisses). Les libéraux constituent, à travers les cinq pays, un groupe relativement homogène caractérisé par la conviction que le champ des responsabilités de l'État ou des institutions publiques, en matière de solidarité sociale, doit être restreint⁵. C'est en Suisse qu'ils se révèlent les plus nombreux.

solidarité institutionnalisée, sont favorables à des prérogatives plus étendues de l'État social.

¹ Comme le cas français permet de le saisir.

² Alors que les minimalistes britanniques et français sont méritocrates, les Suisses ne le sont pas. Les minimalistes suisses semblent concevoir l'État social comme un relais de la solidarité chaude, les minimalistes espagnols étant davantage soucieux d'aider les gens dans le besoin. Les minimalistes britanniques sont en revanche plus attachés à la solidarité chaude mais rien de tel ne se dessine du côté polonais par exemple.

³ Puisque les minimalistes britanniques et espagnols se laissent convaincre par l'argument libéral (du poids des aides sociales sur l'économie) mais tel est bien moins le cas des Français.

⁴ Bien que les Britanniques témoignent d'une certaine satisfaction concernant la santé et l'éducation, les Polonais se montrent plutôt confiants dans la police et satisfaits du fonctionnement de la démocratie. Les Français manifestent une indifférence critique.

⁵ Des différences sont notables toutefois : les libéraux espagnols estiment que l'État doit s'engager à l'égard des chômeurs, les libéraux suisses et polonais qu'il doit soutenir les familles de personnes malades. Ils sont en Pologne favorables à une diminution des impôts finançant l'aide sociale mais pas en Espagne.

Le libéralisme, qui s'esquisse lorsque sont en jeu les représentations de la cohésion sociale, se constitue autour d'une conception méritocratique de la justice – toutefois moins marquée en Grande-Bretagne¹ – pour laquelle de grandes différences de revenu sont acceptables, si elles récompensent les talents et les efforts individuels. Les libéraux ont donc une faible aversion pour des inégalités de revenus importantes et ne sont le plus souvent pas égalitaristes – bien qu'en Grande-Bretagne, ils soient attachés à l'égalité des chances et à l'égalité de traitement (ce qui n'est pas toujours le cas ailleurs). Leur conception de la cohésion sociale est motivée par un double attachement à un État social minimal ainsi qu'au libéralisme économique, et se justifie par une préférence marquée pour la méritocratie.

Leur libéralisme s'entend donc avant tout comme une préférence pour un État minimal dans le domaine social car il arrive, comme en Grande-Bretagne (mais pas en Espagne par exemple), qu'ils soient attachés à la mission sécuritaire de l'État. Cette disposition est très nette en Pologne où, sur l'ensemble des variables les interrogeant sur les responsabilités sociales de l'État, ils endossent l'attitude la plus négative. Leur jugement sur l'État social peut s'expliquer doublement, d'abord comme la conséquence d'une appréciation souvent négative concernant les aides sociales mais ensuite aussi comme l'effet d'un individualisme prégnant.

Le libéralisme ici mis en évidence traduit en effet une forme d'individualisme caractérisé, très fortement prononcé en Espagne et en France. Cet individualisme explique, dans certains cas, le faible intérêt (comme en France) ou l'indécision (comme en Espagne) que ces individus manifestent pour les questions de justice sociale redistributive. Les libéraux des pays étudiés défendent donc un principe de responsabilité (ou de responsabilisation) individuelle, dans le domaine social, tenant ferme que chacun doit parvenir à se débrouiller soi-même et à subvenir seul à ses besoins. Leur attitude à l'égard de la cohésion sociale est minimale. Ils sont plutôt défavorables à une solidarité institutionnalisée. À l'exception de la Suisse, les libéraux des pays étudiés font preuve d'un attachement à la solidarité chaude et tendraient donc à privilégier celle-ci au détriment de la solidarité institutionnalisée.

Leur jugement concernant les conséquences économiques et sociales des aides sociales est souvent très négatif (voire *le plus négatif dans chaque pays*). Il s'explique notamment par l'appréciation péjorative récurrente des institutions publiques et politiques du pays, celle des libéraux espagnols étant la moins tranchée. La conscience des comportements de passager clandestin pèse également sur la prévention des libéraux à l'égard de l'État social.

¹ Nos analyses montrent que le groupe des libéraux en Grande-Bretagne ne constitue pas un bastion du libéralisme le plus radical mais que l'idéologie libérale sous-tend l'ensemble des réponses données dans le pays sur la solidarité institutionnalisée.

On peine toutefois à trouver, dans les pays étudiés, un libéralisme militant et traduisant une conviction idéologique ferme (en particulier en Grande-Bretagne et en Espagne), la France et la Pologne¹ surtout pouvant faire figure d'exception dans ce tableau. De façon récurrente, les libéraux critiquent le poids des aides sociales sur la macroéconomie, marquant ainsi leur libéralisme économique². C'est en France, en Suisse et en Pologne que l'on trouve l'adhésion la plus prononcée à une forme de *libéralisme économique*. Néanmoins la préférence pour un État social minimal est plus fondamentale, dans les convictions libérales s'exprimant dans ces clusters, que la défense d'un certain libéralisme économique.

4.3 Rôle des croyances relatives aux comportements de passager clandestin

Afin de tester le potentiel explicatif des types ci-dessus présentés concernant d'autres aspects des représentations sociales, nous avons construit des modèles les mettant en relation avec cinq variables, certaines interrogeant l'effet des aides sociales sur la propension des individus à « prendre soin les uns des autres », sur l'économie et les entreprises, d'autres évoquant le rôle de l'immigration sur la culture nationale. Deux d'entre elles suggèrent en outre des conceptions de la société juste : « De grandes différences de revenus entre les gens sont acceptables pour récompenser convenablement les différences de talents et d'efforts de chacun » ; « Pour qu'une société soit juste, les différences de niveau de vie entre les gens devraient être faibles ». Cette dernière variable ainsi que celle interrogeant les effets économiques néfastes de l'aide sociale constituent des lignes de clivage fortes des représentations de la cohésion sociale et d'une société juste. Nous y avons accordé une attention spécifique³. Cette analyse permet d'aller au-delà de la mise en évidence de traits communs et de différences entre les types de représentations de la cohésion sociale, émergeant au sein des cinq pays. Elle contribue à l'appréciation, toutes choses égales par ailleurs, de la relation (ou liaison) entre ces représentations typiques et deux variables pertinentes pour le domaine traité.

Dans chacun des modèles retenus, nous avons pris en compte outre les types de représentation de la cohésion sociale, les variables socioéconomiques classiques présentes dans

¹ Ainsi les libéraux polonais sont les plus nombreux, en Pologne, à récuser et à mettre en doute le fait que les personnes réellement dans le besoin ne se voient pas offrir des services sociaux suffisants, et à penser que le service de garde d'enfants est bon. Ils manifestent une certaine confiance dans le personnel de l'administration fiscale et médicale. Ils jugent toutefois très majoritairement que le service de santé est mauvais en Pologne – ce qui explique la conviction que l'État devrait se désengager dans le domaine.

² Les libéraux polonais sont massivement favorables à une diminution des prélèvements sociaux alors que les libéraux espagnols sont très réticents à cette diminution.

³ Dans chacun des modèles, les analyses ont été réalisées séparément et indépendamment pour chacun des cinq pays.

l'enquête (l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, l'origine migratoire, l'activité professionnelle et le statut). Les types sont plus fortement associés, *ceteris paribus*, aux réponses à ces variables que ne le sont les caractéristiques socioéconomiques, si ce n'est pour l'Espagne dans le modèle 1, ces représentations typiques se distinguant clairement les unes des autres¹.

Les individus révèlent, selon le type de représentation de la cohésion qu'ils assument, des attitudes différentes et statistiquement significatives, quoique plus ou moins marquées d'un type à l'autre, concernant cette appréciation de la justice sociale (modèle 1). Tel est également le cas lorsqu'ils jugent des coûts économiques de la solidarité sociale. Ces représentations typiques de la cohésion ont donc des effets remarquables sur d'autres dimensions des jugements sociaux.

Modèle 2 : l'appréhension du coût et du poids économiques des aides sociales

¹ Concernant l'Espagne, des différences d'attitudes et de représentations se notent entre les types, lorsqu'il est question de penser la justice sociale, en privilégiant de faibles écarts de revenu, alors que ces différences tendent à s'effacer lorsque les Espagnols sont interrogés sur les effets économiquement négatifs de l'aide sociale.

Modèle 2. Appréciation des coûts des aides sociales: elles ne pèsent ni sur l'économie, ni sur les entreprises. (Modèle logit binomial, accord vs désaccord, sans opinion ou ne sait pas).						
		Espagne	Grande-Bretagne	France	Suisse	Pologne
Intercept		-2,17 ***	-3,41 ***	-3,58 **	-2,13 ***	-3,07 ***
Cluster	Providentialistes raisonnables	0,20	1,84 **	1,87 ***	1,21 ***	1,94 ***
	Solidaristes minimalistes	-0,35	0,35	1,42 ***	0,57 **	1,97 ***
	Solidaristes maximalistes	0,51	1,74 **	2,42 ***	1,68 ***	2,04 ***
	Solidaires conditionnels	-0,07	0,50	0,59	0,17	1,14 *
	<i>Libéraux (réf.)</i>	0	0	0	0	0
Age	15-29 ans	-0,31	-0,21	-0,63 *	-0,06	-0,50 *
	30-44 ans	-0,15	-0,10	-0,29	-0,02	-0,24
	<i>45-59 ans (réf.)</i>	0	0	0	0	0
	60 ans et plus	-0,40	-0,06	0,06	-0,20	-0,13
Sexe	<i>Hommes (réf.)</i>	0	0	0	0	0
	Femmes	-0,09	-0,25	-0,19	-0,51 ***	0,11
Niveau d'éducation	<i>Primary or lower secondary (réf.)</i>	0	0	0	0	0
	Upper secondary or post secondary	0,26	0,54	0,23	0,34	0,34
	Tertiary	0,54 *	1,20 ***	0,90 ***	0,72 **	0,38
Origine migratoire	<i>Originnaire du pays (réf.)</i>	0	0	0	0	0
	Parents étrangers	-12,15	-0,55	-0,67	0,02	-0,61
	Immigrés	-1,27	-0,04	0,25	0,00	0,57
	Origine mixte	0,13	0,17	-0,28	-0,37 *	-1,00
Activité	<i>Actifs (réf.)</i>	0	0	0	0	0
	Chômeurs	0,12	0,35	0,40	0,40	0,41
	Étudiants	0,07	0,15	0,08	-0,39	0,55
	Inactifs	-0,13	0,22	-0,05	0,28	0,10
Statut	<i>Privé (réf.)</i>	0	0	0	0	0
	Public	-0,10	0,39 *	0,47 ***	0,08	-0,03
	Autre	-0,04	0,42	-0,27	0,15	-0,30
Catégorie socioéconomique (EGP)	I-II Catégories supérieures	0,18	0,29	0,22	0,38	-0,21
	III Employés	0,48 *	0,10	0,07	0,52	-0,28
	IV Indépendants	0,00	-0,20	-0,51	-0,66	-0,47
	V Techniciens	0,08	-0,22	-0,12	0,07	0,08
	VI Ouvriers qualifiés	0,11	-0,26	-0,60	-0,38	-0,16
	<i>VII Ouvriers peu qualifiés (réf.)</i>	0	0	0	0	0
	Autres	0,18	0,24	0,16	0,24	-0,19
Lieu de résidence	<i>A big city (réf.)</i>	0	0	0	0	0
	Suburbs or outskirts of big city	0,20	-0,78 **	0,26	0,12	0,72
	Town or small city	0,11	-0,85 ***	-0,05	-0,33	-0,04
	Country village	-0,10	-1,02 ***	-0,14	-0,27	0,39 *
G2	1491,0	1422,1	1309,5	1584,9	1276,4	
DF	27	27	27	27	27	
Effectifs	2064	2208	1977	1617	1309	

*= significatif à 0,10 ; ** = significatif à 0,05 ; *** = significatif à 0,01.

Note: La variable à expliquer est une combinaison des questions sbstrec et sbstnx: les services et prestations sociaux font peser une trop lourde charge sur l'économie et elles coûtent trop cher aux entreprises en impôts et en charges

Lecture: La chance relative d'un solidariste raisonnable britannique, suisses, français ou polonais de penser que les prestations sociales font peser une charge trop lourde sur l'économie ou sur les entreprises plutôt que de ne pas le penser est significativement plus élevée que celle de libéraux de ces pays. En revanche, on ne constate pas de différence significative entre les 5 types de représentation en Espagne.

Champ: Ensemble des répondants à l'enquête en Espagne, en Grande-Bretagne, en France, en Suisse et en Pologne .

Source: European Social Survey, vague 4. (<http://www.europeansocialsurvey.org/>). Traitements statistiques effectués par les auteurs.

La relation entre conceptions typiques de la cohésion et représentations de l'impact des prestations sociales est étroite et significative, à l'exception notable de l'Espagne. En effet, les Espagnols, quelle que soit leur interprétation de la cohésion sociale, se révèlent faiblement convaincus du poids de ces aides sur l'économie (voir aussi les tableaux 4 à 8). La récusation du coût des prestations sur cette dernière est très fortement exprimée en France, en Pologne et en Suisse par les maximalistes – ce qui est cohérent avec les représentations de la cohésion sociale de ce type – bien qu'elle s'exprime plus fortement chez les raisonnables britanniques. À l'autre extrémité du spectre des représentations de la cohésion sociale, les conditionnalistes partagent, de façon générale sur la question du coût des aides sociales, une perspective proche de celle des libéraux, si l'on excepte la Pologne. Dans ce pays, un net clivage distingue les

positions sur cette question des types maximalistes, raisonnables, minimalistes, conditionnalistes, d'un côté, de celles des libéraux, de l'autre.

La récusation de ce coût est la plus nettement exprimée par les maximalistes, en France, en Suisse et en Pologne, alors qu'en Grande-Bretagne, ce sont les solidaristes raisonnables qui portent le plus cette récusation, toutefois suivis en cela par les maximalistes. À l'inverse, seuls les minimalistes français et polonais adhèrent à la conviction de ce poids.

D'un point de vue sociodémographique, l'appréhension et les représentations des effets de l'aide sociale – tout comme la représentation d'une société juste – sont, *ceteris paribus*, faiblement marquées par la position socioéconomique, par l'activité professionnelle ou par l'origine nationale et migratoire. Ces représentations varient également peu selon l'âge et le sexe des répondants, si ce n'est en France et en Pologne, où *les jeunes* sont les plus nombreux à s'inquiéter des coûts sur l'économie du système social (avec des coefficients faiblement significatifs toutefois), et en Suisse où les femmes se montrent peu convaincues de ces effets délétères. De même, cette conviction – plutôt économiquement favorable à un système social généreux – est présente chez les individus les plus diplômés des quatre pays, à l'exception notable des Polonais. Elle se manifeste en revanche fortement en France et en Grande-Bretagne. Elle est également présente chez les salariés du public français. Enfin, le lieu de résidence a un effet notable en Grande-Bretagne, où les habitants des banlieues, des campagnes et des villes moyennes témoignent, à l'inverse, d'une inquiétude à l'égard du poids des aides sociales sur l'économie.

Conclusion

L'étude que nous avons menée à partir de la 4^{ème} édition de l'*European Social Survey* visait à thématiser les représentations implicites de la cohésion sociale contenues dans les réponses des enquêtés. Des représentations caractéristiques de la cohésion sociale – aussi bien dans son appréciation réelle que dans sa conceptualisation – se sont dégagées. Des jugements nuancés et des représentations complexes, en matière de cohésion sociale, ont été mis en évidence, en particulier s'agissant de l'attachement aux piliers de l'État social que sont les services sociaux prenant en charge les chômeurs et les pauvres. On observe, pour l'essentiel, un attachement extrêmement fort des Français aux fondamentaux de l'aide sociale (santé et retraite), dont seule une minorité juge qu'ils ne relèveraient pas de la responsabilité de l'État, la question de la prise en charge des chômeurs étant objet de davantage de controverses. Les institutions de

l'État social demeurent donc aujourd'hui, pour une très large majorité de la population française, un élément constitutif majeur de la cohésion et du lien social.

L'analyse d'ESS a également montré que les préoccupations des citoyens relatives à la cohésion sociale et à sa permanence étaient largement partagées à travers l'Europe, en particulier dans des pays de tradition sociale très variée et qui sont entrés dans l'Union européenne à des dates fort différentes. Cette mise en perspective comparative permet d'infirmer une conviction largement répandue en France (voir Guibet Lafaye et Kieffer, 2012a), d'une spécificité nationale – souvent jugée inopportune – en matière d'interprétation de la cohésion sociale (trop) fortement ancrée, aux yeux des concitoyens, dans les institutions de l'État social traditionnel, dévolues à la santé et à la garantie des retraites. Il apparaît plutôt que c'est en Espagne (et en Pologne) que les institutions de l'État social sont appréhendées, de façon prévalente, comme une instance de régulation cardinale de la cohésion sans que cette préférence soit pour autant associée à une conception centralisatrice de l'État. En effet, les Espagnols témoignent de l'attachement le plus marqué aux prérogatives de l'État, en matière sociale, en dépit de l'évolution libérale contemporaine de l'économie et des mœurs nationales. La Suisse est le pays le moins attaché à l'État social – si l'on excepte le maintien d'un certain niveau de vie pour les chômeurs.

La Grande-Bretagne, dont on voudrait qu'elle soit le bastion du libéralisme, offre des surprises. Alors que, d'une part, le très faible attachement des Britanniques au rôle de l'État dans le maintien du niveau de vie des chômeurs reflète la prise en charge actuelle réduite de ces derniers – en comparaison d'autres pays européens –, en revanche, le pays a une position médiane entre deux groupes se confrontant sur le rôle social de l'État, en l'occurrence, les pays « maximalistes », d'un côté, rassemblant l'Espagne et la Pologne et, les pays « minimalistes » ou « conservateurs » (en référence à la terminologie d'Esping-Andersen) de l'autre, associant la Suisse et la France.

Concernant la Pologne, il est en revanche manifeste que le passage à l'économie libérale n'a pas effacé l'attachement de la population à une prise en charge publique des services sociaux. Tel est également le cas de l'Espagne. De même, la pénétration nationale de convictions de type libéral, appréhendées à partir de la sensibilité au poids économique des services sociaux et à leurs effets désincitatifs ainsi qu'à partir de la prévention face à toute augmentation fiscale, ne permet pas d'attribuer distinctement et sans nuance cette idéologie à la Grande-Bretagne (pas plus qu'à la Suisse ou à l'Espagne, les traditions certes variées d'État social, dans ces deux pays, jouant le rôle de contrepoids à cette influence). Dans sa forme

économique, la pénétration du libéralisme serait la plus nette en France alors qu'elle demeure en retrait en Pologne¹.

Les analyses menées permettent donc de mieux saisir l'écart entre les représentations populaires de la cohésion sociale et les orientations les plus récentes prises par les politiques nationales et européennes de cohésion. Cette distance, mise en évidence dans le cas français, où la prévalence de ces idées s'avère pourtant comparativement importante, se confirme dans les autres pays de l'Union européenne retenus pour cette étude, indépendamment de la structure existante des institutions de l'État social dans leurs frontières respectives, de leurs politiques majoritaires ou de leur date d'intégration dans la construction européenne.

Références

Algan Y., et Cahuc P., 2006. « Job protection : The Macho Hypothesis », *Oxford Review of Economic Policy*, 22(3), 390-410.

Axelrod R., 1984. *The Evolution of Cooperation*, New York, Basic Books.

Bacqué M.-H., et Sintomer Y., 2001. « Affiliations et désaffiliations en banlieue : Réflexions à partir des exemples de Saint-Denis et d'Aubervilliers ». *Revue française de sociologie*, 42, n° 2, 217-249.

Bédarida F., 1990. *La société anglaise du milieu du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil.

Bernard P., 1999, « La cohésion sociale : critique dialectique d'un quasi-concept », *Lien social et Politiques*, n° 41, 47-59.

Bernard P., St-Arnaud S., et Boisjoly J., 2000. « Modèles de régulation sociale et indicateurs sociaux : la place du Canada dans les mondes du "capitalisme providence" », communication au colloque de l'Association canadienne des sociologues et anthropologies de langue française (Réseau de méthodologie), Montréal, mai 2000.

Birnbaum P., 1998. *La France imaginée. Déclin des rêves unitaires ?*, Paris, Gallimard, Folio.

Blanc L., 1849. *Le catéchisme des socialistes*, Paris, Bureaux du « Nouveau-Monde ».

Bollen K., et Hoyle R., 1990. « Perceived Cohesion : A Conceptual and Empirical Examination », *Social Forces*, vol. 69, n° 2, Décembre 1990, 479-504.

Breton R., et al. (dir.), 1980. *Cultural Boundaries and the Cohesion of Canada*, Montréal, Institut de Recherche en Politiques Publiques.

Caillot L., et Mette L., 2002. « Les représentations de l'opinion : la connaissance vécue est un déterminant majeur », in *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, Édition 2001-2002, La Documentation française, Paris, 121-150.

Castel R., 1995. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard.

Castel R., 2008. « La citoyenneté sociale menacée », in *Cités*, 35/2008, Paris, PUF, 133-141.

Chauvel L., 2001. « Le retour des classes sociales », *Revue de l'OFCE*, 79, octobre 2001, 315-359.

Coleman J. S., 1988. « Social Capital in the Creation of Human Capital », *American Journal of Sociology*, vol. 94, supplement, 95-120.

¹ La Pologne se distinguant spécifiquement par une aversion à l'égard de l'augmentation des impôts pour financer l'aide sociale.

Cusset P.-Y., 2006. « Les évolutions du lien social, un état des lieux ». *Horizons stratégiques* 2, n° 2, 21-36.

Dahrendorf R., et al., 1995, *Report on Wealth Creation and Social Cohesion in a Free Society*, Londres, The Commission on Wealth Creation & Social Cohesion.

Delevoye J.-P., 1997. *Cohésion sociale et territoires*. La Documentation française, Paris, Commissariat général du Plan.

Donzelot J., avec Mével C. et Wyvekens A., 2003. *Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris, Le Seuil.

Donzelot J., 2006. « Refonder la cohésion sociale », *Revue Esprit*, décembre 2006, www.esprit.presse.fr/review/article.php?code=13800 [consulté le 30/03/2010].

Dubet F., 2009. *Le travail des sociétés*, Paris, Seuil.

Durkheim É., 1893. *De la division du travail social*, Paris, PUF.

Duru-Bellat M., 2009. *Le mérite contre la justice*, Paris, Presses de Sciences Po.

Erickson R., et Goldthorpe J., 1992. *The constant flux. A study of Class Mobility in Industrial Societies*, Calendon Press, Oxford.

Erickson R., Goldthorpe J., Portocarrero L., 1979. « Intergenerational Class Mobility in Three Western European Societies », *British Journal of Sociology*, 30(4), 415-441.

Esping-Andersen G., 1990. *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton, Princeton University Press.

Ferguson B., Langlois S., et Roberts L. W., 2009. « Social cohesion in Canada », *La revue Tocqueville*, vol. XXX, n° 2, 69-101.

Forsé M., et Parodi M., 2009. « Une théorie de la cohésion sociale », *La revue Tocqueville*, vol. XXX, n° 2, 9-35.

Forsé M., et Parodi M., 2010. *Une théorie empirique de la justice sociale*, Paris, Hermann, 2010.

Fraser N., 1996. *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, 2005.

Gilens M., 1999. *Why American Hate Welfare. Race, Media, and the Politics of Antipoverty Policy*, Chicago, Presses Universitaires de Chicago.

Granovetter M. S., 1973. « The Strength of Weak Ties », *AJS*, 78, n° 6, 1360-1380.

Guibet Lafaye Caroline et Kieffer Annick, « Interprétation et appréciation de la cohésion sociale », *Année sociologique*, PUF, vol. 62, n°1, Paris, 2012a, p. 195-241.

Guibet Lafaye Caroline et Kieffer Annick, « Les représentations de la cohésion sociale dans cinq pays européens : traits communs et différences », *Revue de l'OFCE*, Presses de Sciences Po, Paris, 2012b [à paraître].

Helly D., 2002. « Les limites de la notion de cohésion sociale », *La Revue Tocqueville*, 23 (1), 73-101.

Jenson J., 1998. « Mapping Social Cohesion : The State of Canadian Research. Canadian Policy Research Network » Inc. <http://www.cprn.org/doc.cfm?doc=180&l=en>.

Knack S. et Keefer P., 1997. « Does Social Capital Have an Economic Pay-off? A Cross-Country Investigation », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 112, 1251-1288.

Lagrange H., 2006. *L'épreuve des inégalités*, Paris, PUF.

Lagrange H., 2006. « Les promesses non tenues de la modernité », in Lagrange, 2006, 67-89.

Lagrange H., 2006. « Combattre les inégalités dans une société fragmentée », in Lagrange, 2006, 351-359.

Lévi-Strauss C. (dir.), 2001. *L'identité*, Paris, PUF.

Martin W. E., Darley J. G. et Gross N., 1952. « Studies of Group Behavior : II. Methodological Problems in the Study of Interrelationship of Group Members », *Educational and Psychological Measurement*, 12, 533-553.

McCracken M., 1999. « Social Cohesion and Macroeconomic Performance », Department of Canadian Heritage, Strategic Research and Analysis Directorate.

Michelat G., et Simon M., 1996. « 1981-1995 : changements de société, changements d'opinion », in SOFRES, L'État d'opinion, 1996, 167-186.

O'Connor P., « Mapping Social Cohesion : the State of Canadian Research », CPRN, Discussion Paper F|01, Ottawa, 1998.

Oakes P. J., Haslam S. A., et Turner J. C., 1994. Stereotyping and social reality, Oxford, UK et Cambridge (MA), Blackwell.

Perrin G., 1967. « Pour une théorie sociologique de la sécurité sociale dans les sociétés industrielles », Revue française de sociologie, vol. 8, n° 3, 299-324.

Putman R., 2000. Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community, Londres, Simon & Schuster Ltd.

Rawls J., 1971. Theory of Justice, Cambridge (Mass.), Belknap Press of Harvard University Press ; tr. fr., Théorie de la justice, Paris, Seuil, 1987.

Rosanvallon P., 1992. La crise de l'État-providence, Paris, Seuil.

Rousseau J.-J., 1762. Le Contrat social, in Œuvres complètes, t. III, Paris, Gallimard, 1964.

Schmoller G., 1890. Zur Social-und Gewerbopolitik der Gegenwart, Leipzig, Duncker & Humblot ; tr. fr. La question sociale et l'État prussien.

Sears D. O., et Henry P. J., 2005. « Over thirty years later : A contemporary look at symbolic racism and its critics », Advances in Experimental Social Psychology, 37, 95-150.

Staerklé C., et al., 2007. Qui a droit à quoi ? Représentation et légitimation de l'ordre social, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

Stanley D., 2003. « What Do We Know about Social Cohesion : The Research Perspective of the Federal Government's Social Cohesion Research Network », Canadian Journal of Sociology, vol. 28, n° 1, Special Issue on Social Cohesion, Hiver 2003.

Tajfel H., et Turner J. C., 1979. « An Integrative Theory of Intergroup Conflict », in W. Austin G. et S. Worchel (dir.), The Social Psychology of Intergroup, Monterey, CA, Brooks/Cole, 33-48.

Vallet L.-A., 2006. « Une société plus ouverte : la France entre 1970 et 1993 », in Lagrange, 2006, 113-152.

Wagner A., 1876. Les fondements de l'économie politique, Paris, Giard & Brière, 1904.

Woolley F., 1998. « Social Cohesion and Voluntary Activity : Making Connections », in L. Osberg (éd.), The Economics of Social Cohesion, Toronto, Presses de l'Université de Toronto, 150-182.

Annexe 1

L'Enquête Sociale Européenne (*European Social Survey*)

Les European Social Surveys (ESS) sont des enquêtes produites par les chercheurs européens en sciences sociales et financées conjointement par le programme-cadre de la commission européenne, la *European Science Foundation* et par les agences nationales de recherche.

Elles se déroulent tous les deux ans depuis 2002. Quatre sont actuellement mises à la disposition des chercheurs : 2002, 2004, 2006 et 2008. Seule la quatrième vague (ESS4) est utilisée ici.

Les enquêtes recueillent des informations sur les valeurs et les attitudes en rapport avec les évolutions des institutions européennes. 20 pays participent au dispositif : 19 pays européens et Israël.

L'échantillon est représentatif de la population des ménages âgée de 15 ans et plus. Pour la France, il a été constitué sur la base du Recensement de 1999, à partir d'un échantillon stratifié à trois degrés de tirage. Le premier degré permet de tirer 25 unités primaires à partir de 92 Zones d'Études et d'Aménagement du Territoire (ZEAT) et de neuf classes d'agglomération. Le second degré vise à sélectionner des ménages au sein de chaque unité primaire. Le 3^{ème} degré sélectionne les individus au sein des ménages selon la méthode du dernier anniversaire. Les étrangers sont exclus. 4500 unités ont été tirées dans la quatrième vague de l'enquête, 2073 interviews ont été réalisées, avec un taux de réponse de 49,4 %.

Les interviews se déroulent en face à face et durent environ une heure. Une partie des questionnaires complémentaires sont remplis directement par les personnes interrogées. Les premières questions collectent les informations sur les pratiques, les attitudes et les valeurs des personnes interrogées. Les caractéristiques sociodémographiques des individus sont recueillies avant les questions sur les critères de jugement et de perception des individus. Le questionnaire se termine par des questions visant à tester la cohérence et la robustesse des réponses.

Annexe 2

VARIABLES EXPLOITÉES D'ESS 2008

I. Questions utilisées pour la construction des clusters

Q134

Les gens ont des opinions différentes sur ce que devraient être les responsabilités de l'État. Veuillez m'indiquer, en utilisant une échelle de 0 à 10, dans quelle mesure chacune des tâches que je vais vous dire devrait relever de la responsabilité de l'État.

0 signifie que la tâche ne devrait pas du tout relever de la responsabilité de l'État, et 10 qu'elle devrait en relever entièrement.

2 garantir les soins médicaux adaptés aux malades ?

3 garantir un niveau de vie convenable aux personnes âgées ?

Q135

Et quelle part de responsabilité pensez-vous que l'État devrait avoir pour :

1 garantir un niveau de vie convenable aux chômeurs ?

3 garantir un congé payé pour les gens qui doivent temporairement s'occuper de malades dans leur famille ?

Q143

Beaucoup de services et prestations sociales sont financés par les impôts. Si le gouvernement devait choisir entre :

- augmenter les impôts et consacrer plus d'argent aux services et prestations sociales ou,

- au contraire, diminuer les impôts et consacrer moins d'argent aux services et prestations sociales, que devrait-il choisir ?

Q138

Dites-moi maintenant dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les propositions suivantes.

Les services et prestations sociales en France : 1. rendent les gens paresseux ?¹.

Q137

Les services et prestations sociales en France : 2. empêchent que la pauvreté ne soit trop répandue ?

¹ Les modalités de réponse sont : 1 Tout à fait d'accord, 2 Plutôt d'accord, 3 Ni d'accord, ni pas d'accord, 4 Plutôt pas d'accord, 5 Pas du tout d'accord, 6 [Ne sait pas], 7 [refus].

II. Questions utilisées pour la réalisation de l'analyse de correspondances

Q134

Les gens ont des opinions différentes sur ce que devraient être les responsabilités de l'État. Veuillez m'indiquer, en utilisant une échelle de 0 à 10, dans quelle mesure chacune des tâches que je vais vous dire devrait relever de la responsabilité de l'État.

0 signifie que la tâche ne devrait pas du tout relever de la responsabilité de l'État, et 10 qu'elle devrait en relever entièrement.

1 garantir un emploi à toute personne qui en veut un ?

Q135

Et quelle part de responsabilité pensez-vous que l'État devrait avoir pour :

2 garantir des services de garde d'enfants suffisants pour les parents qui travaillent ?

Q149

Veuillez m'indiquer en utilisant cette carte dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les propositions suivantes, à propos des personnes vivant en France.

2 Beaucoup de personnes aux très bas revenus reçoivent moins d'aides sociales que ce à quoi elles ont droit légalement.

4 Il n'y a pas assez d'aides sociales en France pour aider les personnes réellement dans le besoin.

Q45

Diriez-vous que la plupart du temps les gens essaient de rendre service ou qu'ils se préoccupent surtout d'eux mêmes ?

Q124

Veuillez m'indiquer à l'aide de cette carte, dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non avec les propositions suivantes. [...]

1 De grandes différences de revenus entre les gens sont acceptables pour récompenser convenablement les différences de talents et d'efforts de chacun.

4 Pour qu'une société soit juste, les différences de niveau de vie entre les gens devraient être faibles.

Q137

Veuillez m'indiquer en utilisant cette carte dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les propositions suivantes. Les services et prestations sociales en France :

1 font peser une trop lourde charge sur l'économie ?

3 conduisent à une société plus égale ?

4 encouragent des ressortissants d'autres pays à venir vivre ici ?

5 coûtent trop cher aux entreprises en impôts et en charges ?

6 permettent de concilier plus facilement vie professionnelle et vie familiale ?

Q138

Veuillez m'indiquer en utilisant cette carte dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les propositions suivantes. Les services et prestations sociales en France :

2 incitent les gens à moins prendre soin les uns des autres ?

3 incitent les gens à moins se prendre en charge eux-mêmes et leur famille ?

Q149

Veuillez m'indiquer en utilisant cette carte dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les propositions suivantes, à propos des personnes vivant en France.

1 La plupart des chômeurs n'essaient pas vraiment de trouver un emploi.

3 Beaucoup de personnes parviennent à obtenir des aides sociales auxquelles elles n'ont pas droit.

5 Les salariés font souvent semblant d'être malades pour pouvoir rester chez eux.

III. Questions utilisées pour la réalisation du tableau 1

Q79

Diriez-vous que, dans l'ensemble, la culture française est menacée ou enrichie par la présence d'immigrés ? 0 signifie que la culture est menacée, 10 signifie que la culture est enrichie.

Q68

Maintenant, en pensant au gouvernement français, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de son travail ?

Q69

Et dans l'ensemble, êtes-vous satisfait ou pas satisfait de la manière dont la démocratie fonctionne en France ?

Q61

Diriez-vous que vous êtes très proche, assez proche, peu proche ou pas proche du tout de ce parti ?

Q341

On peut se sentir plus proche de certains groupes que d'autres. Je vais vous demander maintenant de me dire dans quelle mesure vous vous sentez proche de certains groupes.

En utilisant cette carte,

- où les premiers cercles, qui ne se superposent pas, indiquent « pas d'identification » entre vous et, - et les derniers, qui se superposent entièrement, indiquent une « forte identification » entre vous et, dites-moi s'il vous plaît dans quelle mesure vous vous identifiez avec... :

3 votre groupe religieux

4 le groupe de même origine ethnique que vous

Q43

D'une manière générale, sur une échelle de 0 à 10, diriez-vous que l'on peut faire confiance à la plupart des gens ou que l'on n'est jamais assez prudent quand on a affaire aux autres ?

Annexe 3**LE SCHÉMA DE CLASSES EGP**

Nous avons utilisé dans ce travail le schéma de classes conçu par R. Erikson, J. Goldthorpe et L. Portocarrero. Il est couramment utilisé par les chercheurs qui mènent des comparaisons internationales dans le domaine de la stratification sociale notamment. Cette classification est basée sur la relation d'emploi qui lie un salarié à son employeur (l'indépendant étant défini comme la personne qui ne vend ni n'achète du travail) et sur la forme qu'elle revêt (degré de difficulté d'encadrement, degré de spécificité des ressources humaines, type d'échange entre effort et argent qui peut être de court terme ou spécifique, différé dans le temps ou diffus). On se reportera à Goldthorpe *et al.* (1979)

Nous avons retenu la version en sept classes :

EGP1 : appelée « *service class* ». Elle comprend les cadres dirigeants et les cadres supérieurs, professions libérales et les employeurs.

EGP 2 : appelée « *lower grade professionals* ». Elle comprend les administrateurs et managers de petites entreprises, les personnes qui encadrent les travailleurs non manuels, une partie des enseignants et des cadres intermédiaires de la fonction publique.

EGP 3 : employés (qualifiés) et catégories intermédiaires du tertiaire ;

EGP 4 : petits indépendants et agriculteurs ;

EGP 5 : techniciens et agents de maîtrise ;

EGP 6 : ouvriers qualifiés ;

EGP 7 : ouvriers non qualifiés.

Annexe 4

Tableaux

Tableau A-1. Appréciations du rôle de l'Etat à l'égard des politiques sociales (questions utilisées pour construire les types)						
	Solidariste maximaliste	Solidariste raisonnable	Solidariste conditionnaliste	Solidariste minimaliste	Libéral	Total
Garantir un niveau de vie convenable aux personnes âgées relève de la responsabilité de l'Etat						
Désaccord	0	1	1	4	8	2
Nid'accord, n'pas d'accord	0	2	1	6	25	6
Accord	100	97	98	90	66	92
Total	100	100	100	100	100	100
Garantir un niveau de vie convenable aux chômeurs relève de la responsabilité de l'Etat						
Désaccord	1	5	21	15	42	17
Nid'accord, n'pas d'accord	4	9	28	33	29	23
Accord	95	86	51	52	29	60
Total	100	100	100	100	100	100
Garantir les soins médicaux adaptés aux malades relève de la responsabilité de l'Etat						
Désaccord	0	0	0	0	19	3
Nid'accord, n'pas d'accord	0	1	2	1	28	5
Accord	100	99	98	99	53	92
Total	100	100	100	100	100	100
Garantir un congé payé pour les gens qui doivent temporairement s'occuper de malades dans leur famille relève de la responsabilité de l'Etat						
Désaccord	0	3	1	20	23	8
Nid'accord, n'pas d'accord	2	8	5	26	24	12
Accord	98	88	94	54	53	79
Total	100	100	100	100	100	100
Si le gouvernement devait choisir entre augmenter les impôts et consacrer plus d'argent aux services et prestations sociales ou, au contraire, diminuer les impôts et consacrer moins d'argent aux services et prestations sociales, que devrait-il choisir?						
Diminution	11	32	36	23	42	30
Nid'accord, n'pas d'accord	33	40	38	47	44	40
Augmentation	56	28	26	30	14	30
Total	100	100	100	100	100	100
Les prestations sociales rendent les gens paresseux						
Accord	14	29	44	19	40	31
Nid'accord, n'pas d'accord	20	23	25	22	28	24
Désaccord	66	48	31	59	32	45
Total	100	100	100	100	100	100
Les prestations sociales empêchent que la pauvreté ne soit trop répandue						
Accord	94	1	69	91	57	66
Nid'accord, n'pas d'accord	5	44	16	8	25	18
Désaccord	1	55	14	1	18	16
Total	100	100	100	100	100	100
Lecture: 18% des libéraux ne pensent pas que les prestations sociales limitent la pauvreté. C'est le cas de 55% des providentialistes raisonnables mais de seulement 1% des solidaristes maximalistes.						
Champ: ensemble des répondants à l'enquête en France. 95 personnes n'ont pas fourni de réponse ou ont répondu "ne sais pas" à une des questions retenues pour la construction des types sont exclues. Elles sont comprises dans la colonne "total".						
Source: European Social Survey, vague 4. (http://www.europeansocialsurvey.org/). Traitements statistiques effectués par les auteurs.						

Tableau A-2. Perceptions de la cohésion sociale selon les types						
	Solidariste maximaliste	Solidariste raisonnable	Solidariste conditionnaliste	Solidariste minimaliste	Libéral	Total
Garantir des services de garde d'enfants suffisants pour les parents qui travaillent relève de la responsabilité de l'État						
Désaccord	2	9	6	14	15	9
Ni d'accord, ni pas d'accord	4	9	10	19	27	13
Accord	95	82	84	67	58	78
Total	100	100	100	100	100	100
Il n'y a pas assez d'aides sociales en France pour aider les personnes réellement dans le besoin.						
Accord	67	70	61	50	49	60
Ni d'accord, ni pas d'accord	13	13	15	21	23	17
Désaccord	20	17	24	29	28	24
Total	100	100	100	100	100	100
Beaucoup de personnes aux très bas revenus reçoivent moins d'aides sociales que ce à quoi elles ont droit légalement						
Accord	54	56	51	39	47	50
Ni d'accord, ni pas d'accord	27	29	24	32	27	27
Désaccord	19	15	25	29	27	23
Total	100	100	100	100	100	100
Diriez-vous que la plupart du temps les gens essaient de rendre service ou qu'ils se préoccupent surtout d'eux-mêmes ?						
Les gens se préoccupent surtout d'eux-mêmes	47	43	50	41	43	46
Ni l'un, ni l'autre	26	28	25	27	23	26
Les gens essaient de rendre service	28	28	25	31	34	29
Total	100	100	100	100	100	100
De grandes différences de revenus entre les gens sont acceptables pour récompenser convenablement les différences de talents et d'efforts de chacun						
Accord	46	36	55	55	57	51
Ni d'accord, ni pas d'accord	14	13	14	18	18	14
Désaccord	40	51	30	27	24	33
Total	100	100	100	100	100	98
Pour qu'une société soit juste, les différences de niveau de vie entre les gens devraient être faibles						
Accord	68	67	60	56	51	60
Ni d'accord, ni pas d'accord	13	15	16	17	21	17
Désaccord	19	18	23	26	28	23
Total	100	100	100	100	100	100
Les prestations sociales font peser une trop lourde charge sur l'économie						
Accord	33	42	64	49	65	52
Ni d'accord, ni pas d'accord	17	22	18	24	24	21
Désaccord	50	36	18	26	11	27
Total	100	100	100	100	100	100
Les prestations sociales conduisent à une société plus égale						
Accord	80	37	57	68	50	59
Ni d'accord, ni pas d'accord	11	27	18	20	27	20
Désaccord	9	36	25	12	23	21
Total	100	100	100	100	100	100
Les prestations sociales encouragent des ressortissants d'autres pays à venir vivre ici						
Accord	63	62	78	67	81	71
Ni d'accord, ni pas d'accord	16	22	10	22	8	15
Désaccord	21	16	12	11	11	13
Total	100	100	100	100	100	100
Les prestations sociales coûtent trop cher aux entreprises en impôts et en charges						
Accord	36	50	72	55	70	58
Ni d'accord, ni pas d'accord	23	23	16	23	20	21
Désaccord	41	27	12	22	10	21
Total	100	100	100	100	100	100
Les prestations sociales permettent de concilier plus facilement vie professionnelle et vie familiale						
Accord	78	47	64	72	57	64
Ni d'accord, ni pas d'accord	15	32	21	22	31	24
Désaccord	7	21	15	6	13	12
Total	100	100	100	100	100	100
Les prestations sociales incitent les gens à moins prendre soin les uns des autres						
Accord	30	39	66	38	59	49
Ni d'accord, ni pas d'accord	20	22	19	28	23	22
Désaccord	51	39	16	34	18	29
Total	100	100	100	100	100	100
Les prestations sociales incitent les gens à moins se prendre en charge eux-mêmes et leur famille						
Accord	32	39	71	43	68	53
Ni d'accord, ni pas d'accord	18	22	17	24	18	19
Désaccord	50	39	12	34	14	27
Total	100	100	100	100	100	100
La plupart des chômeurs n'essaient pas vraiment de trouver un emploi						
Accord	21	33	61	27	53	42
Ni d'accord, ni pas d'accord	22	30	21	27	24	24
Désaccord	57	38	18	46	24	34
Total	100	100	100	100	100	100
Beaucoup de personnes parviennent à obtenir des aides sociales auxquelles elles n'ont pas droit						
Accord	41	61	76	53	72	62
Ni d'accord, ni pas d'accord	20	18	15	26	14	18
Désaccord	39	21	9	21	14	19
Total	100	100	100	100	100	100
Les salariés font souvent semblant d'être malades pour pouvoir rester chez eux						
Accord	14	29	44	19	40	31
Ni d'accord, ni pas d'accord	20	23	25	22	28	24
Désaccord	66	48	31	59	32	45
Total	100	100	100	100	100	100

Lecture : 78% des Français enquêtés pensent que la garde des enfants des personnes qui travaillent relève plutôt de la responsabilité de l'État.

Cette part est de 95% parmi les solidaristes maximalistes et de 58% parmi les libéraux.

Champ: ensemble des répondants à l'enquête en France. 95 personnes n'ont pas fourni de réponse ou ont répondu "ne sais pas" à une des questions retenues pour la construction des types sont exclues. Elles sont comprises dans la colonne "total".

Source: European Social Survey, vague 4. (<http://www.europeansocialsurvey.org/>). Traitements statistiques effectués par les auteurs.

Tableau A-3. Caractéristiques socio-démographiques des types						
	Solidariste maximaliste	Solidariste raisonnable	Solidariste conditionnaliste	Solidariste minimaliste	Libéral	Total
Sexe						
Hommes	53	44	42	49	47	46
Femmes	47	56	58	51	53	54
Total	100	100	100	100	100	100
Age						
15-29 ans	12	34	20	22	26	21
30-44 ans	23	23	27	29	25	26
45-59 ans	40	29	28	24	23	28
60 ans et plus	25	15	25	25	25	25
Total	100	100	100	100	100	100
Position sociale						
I-II Cadres supérieurs et employeurs (entreprises de plus de 10 s.)	38	29	27	40	29	31
III Employés et catégories intermédiaires du tertiaire	23	23	25	23	24	24
IV Petits indépendants et agriculteurs	5	3	7	5	8	6
V Techniciens et agents de maîtrise	3	3	5	3	4	4
VI Ouvriers qualifiés	9	8	10	8	10	9
VII Ouvriers non qualifiés	14	16	18	10	10	15
Autres	8	18	9	12	15	12
Total	100	100	100	100	100	100
Origine migratoire						
Français nés en France de deux parents nés en France	79	87	78	86	82	81
Français nés en France de deux parents nés à l'étranger	5	2	6	2	4	4
Français nés en France de parents mixtes	7	7	7	6	10	7
Français nés à l'étranger au moins un parent né à l'étranger	6	3	4	4	2	4
Etrangers	3	2	5	2	3	3
Total	100	100	100	100	100	100
Niveau d'éducation CITE						
0 Jamais scolarisé	1	0	0	0	0	0
1 Enseignement primaire ou premier cycle incomplet	20	21	26	16	24	22
2 Premier cycle du secondaire terminé ou second cycle incomplet	6	10	7	7	12	8
3 Diplômé du second cycle du secondaire	37	41	42	30	36	38
4 Diplômé d'un enseignement post- scolaire	1	0	1	1	0	1
5 Diplôme du supérieur	34	27	24	44	27	31
6 Doctorat de recherche	1	1	1	1	0	1
Total	100	100	100	100	100	100
Chômage						
Non	94	92	93	96	96	94
Oui	6	8	7	4	4	6
Total	100	100	100	100	100	100
Effectifs	338	251	666	413	310	2073
Lecture : les femmes représentent 53% des personnes enquêtées, mais 46% des solidaristes maximalistes.						
Champ : ensemble des répondants à l'enquête en France. 95 personnes n'ont pas fourni de réponse ou ont répondu "ne sais pas" à une des questions retenues pour la construction des types sont exclues. Elles sont comprises dans la colonne "total".						
Source : European Social Survey, vague 4. (http://www.europeansocialsurvey.org/). Traitements statistiques effectués par les auteurs.						